



N° de Siret : 257 704 916 00028

Compte Financier Unique **2025**

Présentation Comité syndical du 24/06/2026



PREAMBULE

Le Budget Primitif 2025 a été adopté lors du Comité du 4 février 2025 (délibération n° 09-2025).

Les principaux éléments de synthèse étaient les suivants :

1. Une augmentation de la part fixe et de la part à l'habitant de 5 % ;
2. La poursuite de la facturation des biodéchets (700 tonnes pour un total de 56 K€) ;
3. Les apports extérieurs du SMITOM étaient estimés à 20 000 tonnes ;
4. Il a été proposé une stabilité des soutiens des Eco-Organismes historiques et l'ajout de nouvelles REP (REP PMCB bâtiment notamment) ;
5. Une stabilité des prix des reprises matières ;
6. Des charges de fonctionnement variant en fonction des volumes de déchets à traiter. Il a été proposé de retenir une hypothèse d'augmentation moyenne de la population de 1 % pour 2025 ;
7. Des charges de fonctionnement variant en fonction des prix. Pour 2025, il a été proposé de retenir une RPPom à 90 € la tonne, un prix de traitement de la CS au SMDO de 187.58 € et de prendre en considération une inflation de 2.5 % sur les autres flux ;
8. Un désendettement de 2 384 K€ ;
9. Un taux d'intérêt moyen évalué à 2,37 % pour 2025 ;
10. Une Epargne Nette de 499 K€ conforme à la volonté politique d'accompagner les adhérents en limitant les augmentations de tarifs ;
11. Des investissements pour un montant de 10 522 K€ dont 3 103 K€ de RAR.

Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion. L'objectif est de favoriser la transparence et la lisibilité des informations financières et de simplifier les processus administratifs. Son analyse vise plusieurs objectifs :

- Connaître le niveau de consommation des crédits et mesurer les aléas entre les prévisions et les réalisations ;
- Appréhender l'évolution du niveau de l'Epargne ;
- Evaluer la solvabilité du Syndicat, en particulier au travers de ratios et d'indicateurs reconnus.

Tout en maîtrisant son budget, le SMITOM a poursuivi ses actions volontaristes menées en matière de tri et de prévention et accompagner ses adhérents.

SOMMAIRE

<u>PREAMBULE</u>	2
1. - La section de fonctionnement	4
A - Les dépenses de fonctionnement	5
Les dépenses du chapitre 011	6
Les dépenses du chapitre 012	17
Les dépenses du chapitre 65	17
Les dépenses du chapitre 66	18
Les dépenses du chapitre 67	19
Les dépenses du chapitre 68	19
Les dépenses du chapitre 023	21
Les dépenses du chapitre 042	21
B - Les recettes de fonctionnement	22
Les recettes du chapitre 70	22
Les recettes du chapitre 74	27
Les recettes du chapitre 75	27
Les recettes du chapitre 76	28
Les recettes du chapitre 77	28
Les recettes du chapitre 78	28
Les recettes du chapitre 042	29
2. - La section d'investissement	30
A - Les dépenses d'investissement	30
Les dépenses d'équipement	31
Les dépenses financière	35
Les dépenses d'ordre d'investissement	36
B - Les recettes d'investissement	37
Les recettes d'équipement	37
Les recettes financières	37
Les recettes d'ordre d'investissement	37
3. - L'Epargne.....	38
4. - Evolution des ratios	41
5. - L'affectation des résultats	42
<u>Lexique</u>	44

1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement d'un budget, souvent appelée "budget de fonctionnement", fait référence à la partie du budget d'une collectivité qui couvre les dépenses et les recettes liées aux activités courantes et aux opérations quotidiennes. La vision macro du CA 2025 du SMITOM Nord Seine-et-Marne pour sa section de fonctionnement est la suivante :

Dépenses de fonctionnement : 34 671 K€	Dépenses réelles de fonctionnement : 29 656 K€	Recettes de fonctionnement : 49 988 K€	Recettes réelles de fonctionnement : 35 472 K€
	Dépenses d'ordre : 5 015 K€		Recettes d'ordre : 1 062 K€
Résultat de l'exercice 2025 : 1 863 K€		Résultat reporté : 13 453 K€	
Résultat reporté : 13 453 K€		Résultat reporté : 13 453 K€	

Ce schéma met en avant des recettes de fonctionnement 2025 supérieures de 1 863 K€ aux dépenses de fonctionnement 2025. La section de fonctionnement ressort excédentaire de 15 317 K€ du fait du résultat antérieur reporté. Le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement est analysé dans les pages suivantes.

A. -Des dépenses de fonctionnement soumises à des variables dont le syndicat n'a pas la maîtrise
(indices des marchés, TGAP, variation des tonnages à traiter, ...)

Dépenses de fonctionnement

Libellé	BP 2025	CFU 2025	Taux de réalisation	CFU 2025 - BP 2025
011 - Charges à caractère général	29 871 928	26 264 284	88%	-3 607 644
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 450 167	1 353 251	93%	-96 917
014 Atténuations de produits	0	0		0
65 - Autres charges de gestion courante	339 770	606 078	178%	266 308
Total des dépenses de gestion courante	31 661 866	28 223 614	89%	-3 438 252
66 - Charges financières	271 643	265 591	98%	-6 052
67 - Charges exceptionnelles	300 000	120 861	40%	-179 139
68 - Dotations aux provisions	10 000	1 045 938	10459%	1 035 938
022 Dépenses imprévues	0	0		0
Total des dépenses réelles de fonctionnement	32 243 509	29 656 003	92%	-2 587 506
023 - Virement à la section d'investissement	5 679 648		0%	-5 679 648
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 200 375	5 015 005	96%	-185 370
043 Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0	0		0
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	10 880 024	5 015 005	46%	-5 865 018
TOTAL	43 123 532	34 671 008	80%	-8 452 524

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)				0
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	43 123 532	34 671 008	80%	-8 452 524

Service Exploitation	28 574 821	25 914 805	91%	-2 660 016
Service Communication	366 671	213 242	58%	-153 429
Service Prévention	496 506	210 563	42%	-285 943
Service Animation	71 050	23 223	33%	-47 827
Service Affaire Générale	618 367	535 553	87%	-82 814
Service RH	1 534 451	1 437 889	94%	-96 561
Service DAF	581 643	1 320 728	227%	739 085
Opération d'Ordre	10 880 024	5 015 005	46%	-5 865 018
Total	43 123 532	34 671 008	80%	-8 452 524

Le chapitre 011 :

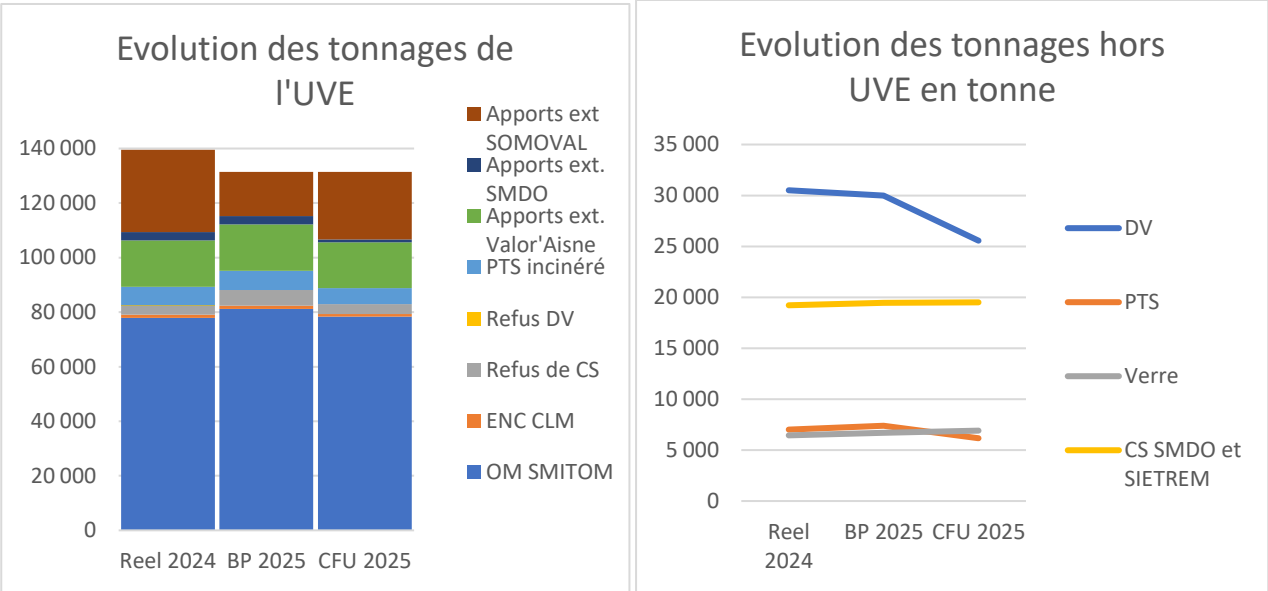
Libellé	BP 2025	CFU 2025	Taux de réalisation	CFU 2025 - BP 2025
011 - Charges à caractère général	29 871 928	26 264 284	88%	-3 607 644

Les principales évolutions portent sur les points suivants :

	BP 2025	CFU 2025	Variation
Tonnages UVE	8 567 380	7 718 067	-570 878
Niveau de RPPom			-278 435
Droit d'usage	-793 592	-881 498	-87 906
TGAP UVE sur tonnage SMITOM	1 427 897	1 332 750	-95 146
Apports extérieurs du SMITOM à l'UVE	1 800 000	1 550 234	-249 766
TGAP UVE apports extérieurs	300 000	267 693	-32 307
Traitement des Déchets Vets	1 091 835	906 157	-185 678
Traitement des biodéchets	52 881	54 398	1 517
Traitement de la PTS	490 820	412 813	-78 007
Traitement du Verre	87 698	89 788	2 090
CS traitement SMDO	3 082 409	3 083 898	1 489
Refus de CS SMDO		388 000	388 000
CS traitement SIETREM	608 709	608 861	152
Refus de CS SIETREM	105 728	120 961	15 233
Transport Mauffrey de la CS	301 310	248 502	-52 808
Centre de Transit	2 325 152	2 257 919	-67 233
Déchèteries sans TGAP	4 362 705	3 278 462	-1 084 243
TGAP des déchèteries	565 000	141 338	-423 662
TICFE	80 000	9 040	-70 960
Avenant n°7 SOMOVAL		151 790	151 790
Ecart de rattachement 2024 impactant 2025 sur les #611		-697 231	-697 231
Reversements des soutiens	3 525 809	3 759 892	234 083
Ecart de rattachement 2021 impactant 2021 (versement des soutiens)		238 717	238 717
Frais d'études Exploitation	294 225	374 807	80 582
Honoraires Exploitation	56 000	35 400	-20 600
Autres charges d'Exploitations	229 855	69 242	-160 613
Charges du service Communication (chapitre 011)	365 584	212 832	-152 752
Charges du service Prévention (chapitre 011)	441 506	170 183	-271 323
Charges du service Animation (chapitre 011)	71 050	23 223	-47 827
Charges des Finances (chapitre 011)	13 000	9 199	-3 801
Charges des RH (chapitre 011)		30 816	30 816
Charges des Affaires Générales (chapitre 011)	418 967	298 030	-120 937
Total du chapitre 011	29 871 928	26 264 284	-3 607 644

Les charges 011 du service « Exploitation » sont en baisse de 3 042 K€. Les charges du service « Exploitation » sont composées à plus de 80 % par des marchés de prestations soumis aux variations des indices et aux volumes apportés par les adhérents (marché de concession et marché d’exploitation des déchèteries). Pour comprendre la variation, il est nécessaire de décomposer les différentes charges du service Exploitation.

Une évolution des volumes : Les volumes d’apports sont fonction de l’évolution de la population sur notre territoire et des évolutions de comportement (contexte économique qui influence le niveau de la consommation, les modes de travail dont le télétravail qui va influencer le lieu de production du déchet, un intérêt plus ou moins fort à l’environnement, le mode de facturation à l’habitant TEOM ou redevance incitative).



Les principaux tonnages sont :

	Réel 2024	BP 2025	CFU 2025	Réel 2025
OM SMITOM	77 917	81 191	78 386	78 608
Déchèterie Coulommiers incinérable	1 222	1 230	888	901
Déclassement	7	0	0	5
Refus de Collecte Sélective	3 216	5 752	3 717	3 717
Refus Déchets Verts		0	0	
Encombrants incinérés	6 898	7 021	5 859	4 824
Apports ext. Valor'Aisne	17 001	17 000	16 786	17 679
Apports ext. SMDO	2 981	3 000	1 060	1 477
Apports ext SOMOVAL	30 247	16 227	24 724	23 486

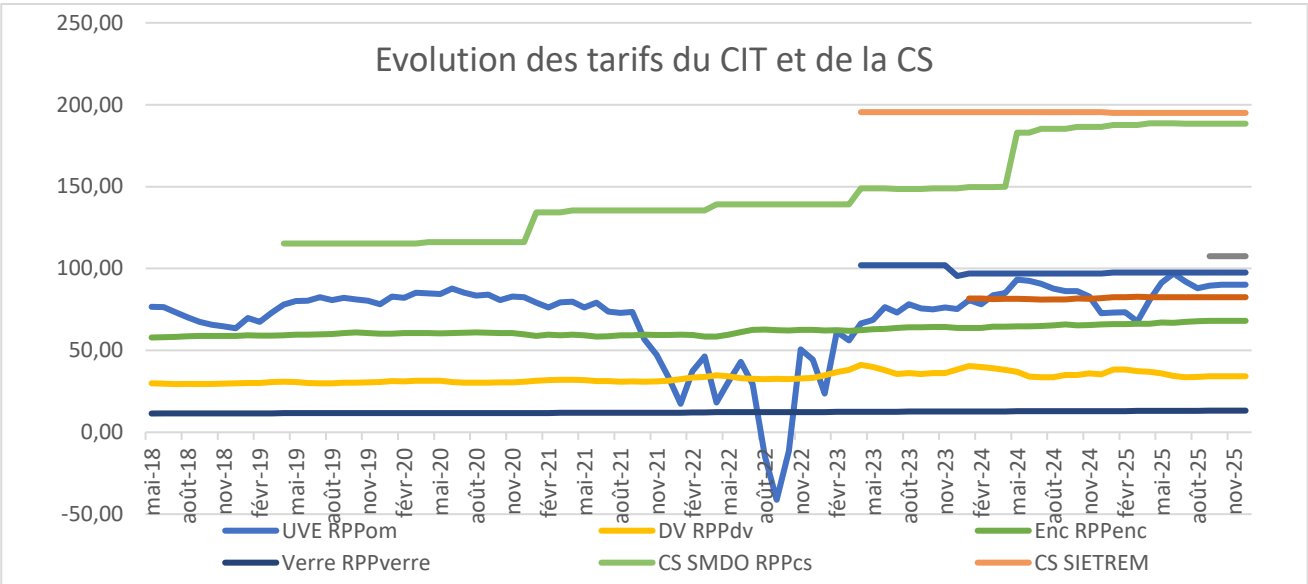
Déchets Verts	30 510	30 000	25 563	26 339
Biodéchets	446	700	659	
PTS - Encombrant	7 026	7 391	6 167	6 212
Verre	6 449	6 686	6 911	6 892
CS SMDO	16 146	16 433	16 384	16 003
Refus de CS SMDO à partir de septembre 2025			3 917	2 886
CS SIETREM	3 074	3 038	3 122	3 352
Refus CS SIETREM	1 104	1 063	1 241	1 065
CS SMDO et SIETREM	19 219	19 471	19 506	19 355

La colonne « CFU 2025 » correspond au CFU avec le rattachement du mois de novembre et décembre.

Une évolution des prix : Les tarifs du mois de novembre et décembre 2025 indiqués dans le cadre du CFU 2025 sont estimatifs.

	Tarif BP 2025	CFU 2025	Réel 2025
Un prix moyen de la CS au SIETREM	200.35	195,00	195,00
Un prix moyen des refus de CS au SIETREM	99.43	97,50	97,50
Un prix moyen de la CS au SMDO	187.58	188,23	188,53
Un prix moyen des refus de CS au SMDO	65,00	99,05	89.76
Un prix moyen des OM	90.00	86,87	84.95
Un prix moyen pour la PTS	66.41	66,94	67.03
Un prix moyen des DV	36.39	35,45	34.92
Un prix moyen des biodéchets	75.54	82,49	
Un prix moyen du Verre	13.12	12,99	13.06

(1) Pour mémoire, la RPPom du contrat de DSP était de 75.45 €/tonne au 1er mai 2018. La RPPom connaît une forte volatilité du fait de son mode de calcul et de l’impact des recettes électriques. Sur une base de 100 000 tonnes traitées, un écart de 1 € représente en année pleine 100 000 € de charges.



Une évolution de la TGAP : un impact important sur les finances du SMITOM Nord Seine-et-Marne.

Fin 2019, les travaux de NOx < 80mg/Nm3 terminés, les 3 critères ont permis au SMITOM d’obtenir une TGAP réduite à 3 € pour l’exercice 2020, soit une économie de 320 K€. Pour rappel, la TGAP était de 6 €/tonne en 2019. Cependant, la loi de finances 2019 a prévu une augmentation de cette taxe jusqu’en 2025.

Un impact de la TGAP sur l’incinération.

- En 2020 = 3 €/t
- En 2021 = 8 €/t
- En 2022 = 11 €/t
- En 2023 = 12 €/t
- En 2024 = 14 €/t
- En 2025 = 15 €/t

Un impact de la TGAP sur l’enfouissement.

- En 2020 = 18 €/t
- En 2021 = 30 €/t
- En 2022 = 40 €/t
- En 2023 = 51 €/t
- En 2024 = 58 €/t
- En 2025 = 65 €/t

L'impact de la TGAP pour les tonnes du SMITOM pour 2025 :

	BP 2025	CFU 2025	Réel 2025
TGAP incinération des apports des adhérents	1 427 897	1 332 750	1 320 824
TGAP incinération des apports extérieurs	300 000	267 693	287 339
TGAP enfouissement	565 000	141 338	137 173
	2 292 897	1 741 781	1 745 336

Une évolution des dépenses de déchèteries

		BP 2025	CFU 2025	Réel 2025	€ Variation	% Variation	Hypothèses
Déchèterie lot 1	Aubine	1 615 793	1 635 705	1 618 796	19 912	1%	Dépense conforme aux attentes. Léger dépassement du à l'inflation
Déchèterie lot 2	AUBINE	1 328 205	953 296	927 721	-374 909	-28%	Le travail sur la performance de valorisation (lignes AUBINE, REP Traitement, REP TGAP, BENNES SERVICES) en déchèterie et la mise en place de la REP PMCB (ligne AUBINE) en déchèterie explique les variations observées. La performance sur le taux de valorisation du prestataire de déchèterie a été supérieure aux prévisions
	REP traitement	586 676	142 735	131 422	-443 941	-76%	
	REP TGAP	565 000	141 338	137 173	-423 662	-75%	
	BENNES SERVICES	199 671	256 679	258 694	57 008	29%	
Déchèterie lot 3	TRIADIS	92 000	136 156	151 934	44 156	48%	L'intégration des flux gaz aériens (azote, hélium, oxygène) a eu un impact économique sur le marché DDS
Déchèterie hors marché	EVS	30 000	39 778	36 731	9 778	33%	1 ^{ère} année de la filière des pneus non-conformes. Quantité supérieure aux prévisions Production inférieure aux prévisions ; flux à production aléatoire. Absence d'épisode inondation en 2025
	Protoxyde d'azote				0		
	Horizons				0		
	Pneu				0		
	Bennes pneu Erric		925	925	925	#DIV/0 !	
	Déjantages	5 000	15 333	10 608	10 333	207%	
	eaybox	4 860	4 860	4860	0	0%	
	Prime Valorisation	40 000	40 000	40 000	0	0%	
	Nettoyons la nature	1 000	2 222	3 341	1 222	122%	
	SIETREM	14 500	16 500	16 500	2 000	14%	
	Amiante	45 000	34 272	26 915	-10 728	-24%	
	Inondation	400 000	0	0	-400 000	-100%	
	Déchèterie mobile		0		0		
	Ferté Jouarre						
Augmentation avec TGAP		4 927 705	3 419 800	3 365 620	-1 507 905		
Augmentant hors TGAP		4 362 705	3 278 462		-1 084 243		

Une évolution de la TICFE (taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité) : Une non-consommation de 71 K€ à la suite de la poursuite du bouclier fiscal jusqu'au 31/12/2025.

L'avenant n°7 pour 152 K€ est comptabilisé en #611 au CFU et non en #615 comme prévu au BP. Cet avenant porte principalement sur :

- Le projet de valorisation thermique de l'Unité de Valorisation Energétique de Monthyon vers un projet d'installation de ferme de gambas ;
- La mise en conformité de l'Unité de Valorisation Energétique rendue nécessaire par des évolutions réglementaires ;

	2024	2025	2026	2027	2028 (30 avril)
Montant HT maximum des travaux (investissement)	32 725 €	- €	- €	- €	- €
Montant HT maximum des analyses (fonctionnement)	147 636 €	151 790 €	157 082€	118 984 €	50 817 €

- Une modification de la nature du manquement caractérisant la non- atteinte des performances énergétiques (Pe et R1 sur l'UVE) en phase d'exploitation et une adaptation de l'article 22 relatif aux certifications que le concessionnaire s'engage à maintenir pendant la durée de la concession.

Les études et honoraires : L'ensemble des études concerne essentiellement le service Exploitation et dans la moindre mesure les Affaires Générales :

#617	BP 2025	CFU 2025	
ETUDES ENVIRONNEMENT			
SARL EVINERUDE - BIO SURVEILLANCE DES LICHENS 2024		5 150	exploitation
SARL EVINERUDE - BIO SURVEILLANCE DES LICHENS 2025	5 150	5 150	exploitation
Information des résultats			exploitation
SA MICROPOLLUANTS TECHNOLOGIE SA		3 100	exploitation
ANALYSE PFAS PFOS ANALYSE MERCURE	10 000	0	exploitation
SARL BIO-TOX - programme de surveillance de l'impact des rejets atmosphériques du CIT 2024		1 320	exploitation
SARL BIO-TOX - programme de surveillance de l'impact des rejets atmosphériques du CIT 2025	8 524	5 730	exploitation
Total étude environnement	23 674	20 450	
ETUDES DSP			
SAGE - étude centre de Transit	10 000		exploitation
ENGIE - ETUDE KNAUFF		30 000	exploitation
Sage - ETUDE KNAUFF	10 000	0	exploitation
SENSEI - contrat chaleur		7 200	exploitation
SENSEI - contrat chaleur		4 080	exploitation
URBAPOL - Concertation nouvelle ligne	20 000	13 913	exploitation

URBAYA - Concertation nouvelle ligne		11 350	exploitation
SAGE - accompagnement nouvelle Concession	80 000	68 287	exploitation
FCL - accompagnement nouvelle Concession		27 282	exploitation
SENSEI - accompagnement nouvelle Concession		4 800	exploitation
AC ENVIRONNEMENT - Diag plomb FRC Amiante		70 000	exploitation
GEOFIT - scan 3D		27 480	exploitation
NUMTECH - Etude UVE		6 660	exploitation
MARCHE ANALYSE PRETRI UVE			exploitation
Divers étude DSP (sondage, ...)	70 000		exploitation
Audit équip futur concession			exploitation
Total études DSP	190 000	271 052	
ETUDES BIODECHETS PLPDMA			
SAGE - PLPDMA		8 000	prévention
SAGE - PLPDMA		12 963	prévention
A définir - PLPDMA			prévention
Total études biodéchets et PLPDMA	0	20 963	
ETUDES DECHETERIES			
Structureo - ETUDE SUIVI DES MOUVEMENTS DES MURS DE SOUTÈNEMENT DECHETERIE DE MEAUX	5 551	5 551	exploitation
ANALYSE DES OFFRES EXPLOITATION DECHETERIE			exploitation
Etude de structure			exploitation
DIAGNOSTIC PHYTOSANITAIRE			exploitation
ETUDE VIDEO SURVEILLANCE			exploitation
ELCIMAI - Marché déchèterie		4 888	exploitation
Total études déchèteries	5 551	10 439	
ETUDES AUTRES			
TERRA - Caractérisation CS OM		27 390	exploitation
ALISEA - ETUDE FAUNE ET FLORE 4 SAISONS SITE CIT		-1 980	exploitation
SOFYAD GED		0	exploitation
SENSCITY - CITEO		10 000	exploitation
SENSCITY - CITEO		25 000	exploitation
BABI - Etude pour extension du siège		4 990	exploitation
LANCEMENT MARCHE TRANSPORT CS et ANALYSE		0	exploitation
SDESM	45 000	7 466	exploitation
Audit bâtiment			exploitation
ETUDES DIVERSES	30 000		exploitation
Etude - Assurance			AG
INCUB'ETHIC		12 000	AG
SENSCITY - FEDER		7 870	AG
Total autres études	75 000	92 737	
Total	294 225	415 640	

#622

	BP 2025	CFU 2025	AG
Admys Avocats - divers 2024	55 000	30 000	AG
SENSEI		9 600	AG
SENSEI		4 080	AG
AMO projet CITEO	55 000		AG
Sage- suivi technique 2024	13 000	18 600	exploitation
Sage - suivi du GER 2025	13 000		exploitation

Réunion mensuel			exploitation
DeConseil - Suivi des centres de transit		16 800	exploitation
SENSCITY CITEO			exploitation
SENSCITY AO PAVILLONNAIRE			exploitation
MAQUETTE 3 D			exploitation
Scan plan			exploitation
Analyse des offres déchèterie			exploitation
Smart Agenda			exploitation
Création de carte			exploitation
TERRA caractérisation OM et CS	30 000		
OBSERVATOIRE DU DECHET OUTIL NUMERIQUE GED AVEC ADHERENT			exploitation
A définir - AMI CITEO REEMPLOI			prévention
FCL - AUDIT RAPPORT ANNUEL 2024		9 120	Finances
FCL - AUDIT RAPPORT ANNUEL 2025	13 000		Finances
EXCO - accompagnement contrôle interne			Finances
Exco - accompagnement certification des comptes			Finances
Expertise médicale		883	RH
Total #6226	179 000	89 083	

#617 Exploitation	294 225	374 807
#622 Exploitation	56 000	35 400
#617 AG	0	19 870
#622 AG	110 000	43 680
#617 finances		
#622 finances	13 000	9 120
#617 Prévention	0	20 963
#622 Prévention	0	0
#617 RH		
#622 RH	0	883
Total par service	473 225	504 723
CTR	0	0

Les autres charges du services Exploitation : Un budget non consommé de 161 K€ correspondant l'avenant n°7 pour 152 K€ est comptabilisé en #611 au CFU et non en #615 comme prévu au BP. (Voir explication page 10)

Les charges 011 du service « Prévention » :

DEPENSES PREVENTION DES DECHETS	BP 2025	CFU 2025	Variation
Eco-exemplarité des collectivités	84 500	24 198	-60 302
Des solutions pour tous	40 000	21 017	-18 983
Donner, réparer, réemployer	55 600	43 000	-12 600
Eviter la production de Déchets verts	276 406	100 377	-176 029
Les professionnels s'engagent	15 000		-15 000
Une tarification qui encourage le changement de pratique	0		0
Dépenses diverses	25 000	21 971	-3 029
Total des dépenses de fonctionnement	496 506	210 563	-285 943
Dont charges 011	441 506	170 183	-271 323
Dont chapitre 65	55 000	40 380	-14 620

Analyse des écarts budgétaires – Dépenses de prévention des déchets 2025

L'exécution budgétaire 2025 présente un niveau de dépenses inférieur aux prévisions, avec un taux de réalisation de 42 % (210 563 € réalisés sur 496 506 € inscrits), soit un écart de -285 943 €. Cet écart s'explique principalement par le décalage de plusieurs actions structurantes ainsi que par une moindre adhésion à certains dispositifs.

Eco-exemplarité des collectivités (-60 302 €)

Plusieurs actions n'ont pas été menées comme prévu. L'opération relative aux couches lavables n'a pas rencontré le succès attendu, limitant fortement les dépenses. Par ailleurs, l'action sur les emballages réutilisables a été reportée à 2026 dans le cadre de l'AMI CITEO.

Des solutions pour tous (-18 983 €)

Les dispositifs d'aide liés aux couches lavables n'ont pas suscité l'engagement escompté. Les subventions ont été peu mobilisées et l'expérimentation menée auprès de 20 familles n'a pas eu le succès escompté, entraînant une sous-consommation des crédits. Les adhérents n'ont pas consommé les crédits disponibles pour la réalisation d'ateliers ayant pour thème la prévention des déchets.

Donner, réparer, réemployer (-12 600 €)

L'étude relative aux emballages réutilisables a été décalée à 2026, en lien avec l'AMI CITEO, ce qui explique la baisse des dépenses sur cette action.

Eviter la production de déchets verts (-176 029 €)

Cet écart important s'explique par une forte diminution des distributions de composteurs, tant par les adhérents que par le SMITOM. En conséquence, les achats de composteurs ont été très limités en 2025.

Les professionnels s'engagent (-15 000 €)

Les actions de développement de la consigne auprès des commerçants ont été reportées à 2026, dans le cadre de l'AMI CITEO.

Dépenses diverses (-3 029 €)

Une optimisation des coûts a été réalisée sur l'accompagnement assuré par SAGE pour le PLPDMA, générant une légère économie.

En synthèse, les écarts constatés résultent principalement :

- Du report de plusieurs actions à 2026 (notamment dans le cadre de l'AMI CITEO),
- D'une adhésion plus faible que prévue à certains dispositifs (notamment autour des couches lavables),
- Et d'un ralentissement opérationnel sur certaines actions, en particulier la distribution de composteurs

Analyse des dépenses réalisées – Prévention des déchets 2025

Les dépenses réalisées en 2025 traduisent la mise en œuvre effective de plusieurs actions prioritaires du programme de prévention, malgré un niveau global inférieur aux prévisions.

Eco-exemplarité des collectivités (24 198 €)

Les crédits ont été mobilisés pour le financement du marché d'accompagnement à l'utilisation de langes lavables, à destination des établissements et des assistantes maternelles. Cette action constitue le principal poste de dépense de ce volet.

Des solutions pour tous (21 017 €)

Une partie de l'enveloppe budgétaire a été utilisée par les adhérents pour la mise en place d'ateliers thématiques liés à la prévention des déchets, permettant de sensibiliser les usagers et d'encourager les changements de pratiques.

Donner, réparer, réemployer (43 000 €)

Les dépenses ont principalement concerné le soutien financier aux ressourceries du territoire, contribuant au développement du réemploi et à la réduction des déchets.

Eviter la production de déchets verts (100 377 €)

Les crédits ont permis de financer l'accompagnement à la mise en place de composteurs partagés, conformément à l'enveloppe prévue (40 000 €), ainsi que l'achat de matériel nécessaire à leur installation. Les achats de composteurs réalisés par les adhérents complètent ce poste de dépense.

Les professionnels s'engagent (0 €)

Aucune dépense n'a été réalisée sur cette action en 2025, en lien avec le report des actions à l'exercice suivant.

Dépenses diverses (21 971 €)

Les crédits ont été mobilisés pour l'accompagnement assuré par le bureau d'études SAGE dans le cadre du suivi du PLPDMA.

Les charges 011 du service « Communication » :

	BP 2025	CFU 2025	Variation
IMPRESSION OFFSET : Publications	49 426	20 507	-28 919
IMPRESSION SERIGRAPHIE	64 365	21 100	-43 265
MEDIAS Annonces et insertions...	47 730	34 755	-12 975
EVENEMENTS	51 600	56 430	4 830
DIVERS	153 550	80 450	-73 100
Total des dépenses de fonctionnement	366 671	213 242	-153 429
Dont charges 011	365 584	212 832	-152 752
Dont chapitre 65	1 087	410	-677

Impression offset et sérigraphie :

- Certaines impressions n'ont pas été réalisées du fait du décalage des travaux de la déchèterie de Coulommiers et de Meaux ainsi que de la non mise en place de la déchèterie éphémère de Jouarre. Impressions également non réalisées sur le compostage ou lombricompostage du fait de la diminution des acquisitions sur le territoire.

- De nombreuses signalétiques n'ont pas été réalisées concernant les totems et flux en raison du décalage des travaux, d'interrogations et du temps de déploiement de certains flux liés aux nouvelles REP.
- Réalisation de deux lettres d'information à destination de tous les habitants du syndicat.
- Réalisation de diversion impression nécessaires à l'activité du service animation (guides, outils pédagogiques...).
- Réalisation du stickage des véhicules de service.
- Réalisation de diverses expositions ou roll'up liés à nos évènements.
- Réalisation du rapport annuel du syndicat.
- Réalisation de différents supports d'information pour les usagers des déchèteries.

Médias :

- Certains inserts et diffusions de documents n'ont pas été réalisés en raison du report des travaux et de la non mise en place de la déchèterie provisoire de Jouarre.
- Des inserts dans la presse et des spots sur les radios locales concernant nos évènements ou opérations liées à la promotion des déchets (soutiens financiers à l'adoption de nouvelles pratiques...).
- Inserts dans diverses parutions publiques.
- Campagne de communication presse et digitale visant à améliorer le geste de tri (campagne « un emballage ou pas » de Citeo).
- Souscription de service en ligne pour la diffusion de média numérique et la lecture en ligne.

Evènements :

- L'inauguration du parcours de la biodiversité n'était pas prévue initialement au budget de l'année 2025. Des frais ont également été engagés dans le cadre du séminaire dédié à la prévention au cours de la SERD 2025.
- Organisation de la traditionnelle « journée environnement et partage » du syndicat dédié aux gestes à adopter pour préserver notre environnement.
- Organisation de l'inauguration du parcours de la biodiversité à l'occasion de la fête de la nature.
- Participation à la mise en place du séminaire prévention au cours de la SERD 2025.
- Mise en place toute l'année d'ateliers dédiés à la découverte de nouvelles habitudes de consommations (éco-consommation).
- Organisation d'un concours à destination de toutes les écoles et centres de loisirs du territoire.
- Organisation d'un concours à destination d'un concours à destination des adolescents des collèges, lycées et structures jeunesse du territoire.

Divers :

- Diffusion de notre lettre d'information dans l'ensemble des foyers du territoire.
- Développement de fonctionnalités pour le site internet du syndicat (réservation en ligne, newsletter à destination des écoles...).
- Frais courant de fonctionnement, de maintenance et d'hébergement pour nos outils numériques (achat de sms...).
- Achat ou développement d'outils d'animation.
- Frais d'agence de communication.

Les charges 011 du services « Animation »

Domaine	BP 2025	CFU 2025	Variation
<u>Prestation</u>	59 000	16 764	-42 236
<u>Animation</u>	1 700		-1700
<u>Transport</u>	40 000	13 917	-26 083
<u>Formation</u>	6 000	1 425	-4 575
<u>Informatique</u>	10 300	1 422	-8878
<u>Entretien</u>	1 000		-1000
<u>Matériel / Mobilier</u>	11 000	6 345	-4 655
<u>Matériel</u>	10 500	5 589	-4 911
<u>Mobilier</u>	500	756	256
<u>Animations spécifiques</u>	1 050	113	-937
<u>Gaspillage alimentaire</u>	350		-350
<u>Manifestations</u>	700	113	-587
<u>Total</u>	71 050	23 223	-47 827

Sur la ligne informatique, le CFU 2025 s'établit à 1 422 €, pour un montant initialement prévu de 10 300 €. Cette sous-consommation s'explique par la mise en œuvre d'un dispositif d'agenda en ligne, ayant permis de couvrir le besoin identifié à un coût inférieur aux prévisions. Cette optimisation a conduit à une réduction de la dépense prévue sur cette ligne budgétaire.

Sur le marché de transport, le CFU 2025 s'élève à 13 917,34 €, contre 40 000 € initialement prévus. Cette exécution budgétaire inférieure aux crédits ouverts s'explique par un volume de prestations inférieur aux estimations, correspondant à 34 locations de cars pour des visites du CIT. Pour rappel 25 cars avaient été oués en 2024. L'augmentation entre 2024 et 2025 s'explique par une dynamique de fréquentation plus importante avec l'ouverture des transports gratuits aux collègues.

L'objectif pour 2026 est de renforcer le plan de communication afin de soutenir l'évolution de la fréquentation et de garantir l'accessibilité de tous les enfants du territoire à la découverte des parcours pédagogiques proposés.

Les dépenses de personnel du chapitre 012 :

Libellé	BP 2025	CFU 2025	Taux de réalisation	CFU 2025 - BP 2025
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 450 167	1 353 251	93%	-96 917

Éléments budgétés et réalisés :

- Pérennité des salaires (avancements d'échelon et de grade)
- Forte augmentation de la CNRACL 4 points
- Remplacement du responsable Prévention
- Recrutement d'un assistant communication à temps partiel
- Recrutement d'un éco-animateur
- Actions de formation
- Revalorisation de la valeur faciale des titres restaurant
- Augmentation de la participation employeur à la mutuelle (prévoyance et santé)
- Organisation d'une journée de cohésion

Éléments réalisés mais non budgétés :

- Passage de l'assistant communication à 100 % d'octobre à décembre
- Nombre important d'expertises médicales

Éléments non réalisés :

- Recrutement d'un ingénieur
- Mise en place des astreintes

Les autres charges de gestion du chapitre 65 : non consommation de 32 K€.

	BP 2025	CFU 2025	Variation
Exploitation - contre passation solde négatif (subv inondation)		273 943	273 943
Communication - droit à l'image	1 087	410	-677
AG - Subvention dont ligue contre le cancer	25 000	24 104	-896
AG - Subvention Monthyon	200 000	200 000	0
AG - logiciel		13 420	13 420
Prévention - subvention associations ARILE	11 000	10 000	-1 000
Prévention - subvention Ressourcerie des 2 Morin – convention annuelle d'objectif	11 000	10 000	-1 000
Prévention - subvention Ressourcerie des 2 Morin – aide exceptionnelle		10 000	10 000
Prévention - rattachement 2024 / 2025		-14 539	-14 539
Prévention - subvention associations SIFFL'ART	3 000	3 000	0
Prévention - subvention associations La Boussole		10 000	10 000
Prévention - subvention Mulching		180	180
Prévention - subvention Broyeur	10 000	8 851	-1 149
Prévention - subvention protection lavable	20 000	2 888	-17 112
RH - Elus	50 736	51 053	317
RH - Formations	7 947	2 769	-5 178
Total du chapitre 65	339 770	606 078	266 308

En 2025, les subventions versées sur le chapitre #65 sont les suivantes :

- La Ligue contre le Cancer en lien avec les tonnages de Verre bénéficie de 24 104 € (délibération n° 33/2024 portant sur le soutien à l'action du Comité départemental de Seine-et-Marne de la Ligue contre le Cancer). Le SMITOM s'engage à reverser chaque année une somme forfaitaire de 10 000 € à la Ligue contre le Cancer et 2 € par tonnes soit 14 104 € de part variable, correspondant à une partie des recettes de valorisation du verre ménager collectées sur son territoire.
- La mairie de Monthyon conformément au statut bénéficie d'une indemnité compensatrice d'un montant de 200 000 € en 3 versements.
- L'association LA RESSOURCERIE DES 2 MORINS bénéficie de 10 000 € (délibération n° 2024-23 portant sur le projet de réalisation de zones de ressourceries éphémères sur le territoire du SMITOM du Nord Seine-et-Marne). Le financement est composé d'une part fixe de 10 000 € (en fonction du nombre de conteneurs installés sur les déchèteries et du nombre d'interventions réalisées) et d'une part variable qui sera en fonction du tonnage collecté. Il est précisé que le montant de cette subvention accordée par le SMITOM du Nord Seine-et-Marne servira à l'enlèvement des objets collectés sur les déchèteries et à financer les process permettant l'évitement de coûts de traitement, ainsi qu'à des actions ponctuelles de sensibilisation et de collecte sur les déchèteries ou au sein de collectivités. Une aide exceptionnelle 2025 a également été votée pour 10 000 € (délibération n° 33/2025) afin de soutenir l'axe 3 du PLPDMA « Donner, réparer, réemployer ».
- L'association ARILE bénéficie de 10 000 € (délibération n° 2024-22 portant sur le financement de l'Etablissement Horizon). Le financement est composé d'une part fixe de 10 000 € (en fonction du nombre de conteneurs installés sur les déchèteries et du nombre d'interventions réalisées) et d'une part variable qui sera en fonction du tonnage collecté. Il est précisé que le montant de cette subvention accordée par le SMITOM du Nord Seine-et-Marne à l'Etablissement Horizon, servira à l'enlèvement des objets collectés sur les déchèteries et à financer les process permettant l'évitement de coûts de traitement, ainsi qu'à des actions ponctuelles de sensibilisation et de collecte sur les déchèteries ou au sein de collectivités.
- L'association Siffi'art = 3000 € au titre d'une aide exceptionnelle dans le cadre de l'axe 1 du PLPDMA « Eco exemplarité des collectivités » (délibération n° 36/2025 ».
- L'association LA BOUSSOLE a bénéficié exceptionnellement de 10 000 € au titre d'une convention annuelle (délibération n° 34/2025) portant sur l'axe n°3 du PLPDMA « Donner, réparer, réemployer ». L'association réalise des Repair Café, des ateliers thématiques en lien avec la prévention des déchets et des ressourceries éphémères afin de favoriser l'allongement de la durée de vie des objets.

Les frais financiers #66 :

Libellé	BP 2025	CFU 2025	Taux de réalisation	CFU 2025 - BP 2025
66 - Charges financières	271 643	265 591	98%	-6 052

Le syndicat a procédé au remboursement classique de ses emprunts. Il n'y a pas eu en 2025 de remboursement anticipé.

Les charges exceptionnelles du chapitre 67 :

Libellé	BP 2025	CFU 2025	Taux de réalisation	CFU 2025 - BP 2025
67 - Charges spécifiques	300 000	120 861	40%	-179 139

Au BP, nous inscrivons arbitrairement 300 K€ en charges spécifiques #67 et produits spécifiques #77 afin de permettre les régularisations sur exercices antérieurs. Au CFU 2025, il s'agit exclusivement des annulations de titres sur exercices antérieurs et correspondent aux régularisations des appels de fonds 2024 sur 2025.

Le chapitre 68 :

Libellé	BP 2025	CFU 2025	Taux de réalisation	CFU 2025 - BP 2025
68 - Dotations aux provisions	10 000	1 045 938	10459%	1 035 938

Le provisionnement est une technique comptable qui permet de constater une dépréciation ou un risque ou bien encore d'étaler une charge. Les provisions ne peuvent être valablement constituées que dans deux cas :

- Soit lorsque la charge ou le risque envisagé n'est pas certain mais probable ;
- Soit lorsque la charge ou le risque est certain mais dont le montant est incertain.

Les provisions ont fait l'objet d'un vote lors du Comité de décembre 2025 et correspondent à la délibération n° 65-2025 dont le tableau de variation est le suivant :

	31/12/2024	Dotation	Reprise	31/12/2025
Compteur CET	30 420,00	3 903,00		34 323,00
ENGIE	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00
Démantèlement du L4F en 2028		257 142,86		257 142,86
Démantèlement SILODA		57 142,86		57 142,86
Démantèlement Centre de tri en 2028		57 142,86		57 142,86
#1581	60 420,00	375 331,57	30 000,00	405 751,57
#29 Dépréciation des Immobilisation	0,00			0,00
#39 Dépréciation des Stock	0,00			0,00
# 49 Dépréciation Client divers	2 545,60		2 369,59	176,01
# 49 Dépréciation Client SOMOVAL		672 975,82		672 975,82
#59	0,00			0,00
TOTAL	62 965,60	1 048 307,39	32 369,59	1 078 903,40

La dépréciation de créances clients : Le SMITOM du Nord Seine-et-Marne a fait une analyse individuelle de ses créances conformément à la délibération n° 24-2021. Au 24/11/2025, le risque est estimé à 176.01 € pour les créances antérieures au 31/12/2024. Par ailleurs sur la période 2025, deux créances sont au tribunal administratif. Il est proposé de provisionner le risque à 100% soit 672 975.82 €.

Les compteurs CET des agents : Le compte épargne-temps (CET) permet de conserver des jours de congés ou de RTT non pris sur plusieurs années. Il est ouvert à la demande de l'agent qui est informé annuellement des droits

épargnés et consommés. Les jours épargnés peuvent être, en tout ou partie, utilisés sous forme de congés ou, si une délibération le prévoit, indemnisés ou pris en compte pour la retraite complémentaire.

La méthode de provision de CET : nombre de jour sur le compteur CET * un montant forfaitaire en fonction de la catégorie de l'agent. Une revalorisation a été faite au 01/01/2024 :

- Catégorie A : 150,00 € au lieu de 135,00 €
- Catégorie B : 100,00 € au lieu de 90,00 €
- Catégorie C : 83,00 € au lieu de 75,00 €

Au 31 décembre 2025 le détail des compteurs CET du SMITOM du Nord Seine-et-Marne est le suivant :

- CAT A – 1 agent : TOTAL : 121 jours
- CAT B – 4 agents : TOTAL : 136 jours
- CAT C – 3 agents : TOTAL : 31 jours

TOTAL PROVISIONS = 34 323.00 €.

Une dotation aux provisions complémentaire de 3 903 euros est comptabilisée afin de constituer une provision au 31/12/2025 de 34 323 €.

Démantèlement et remise en état du CIT : Les dépenses de remise en état et de démantèlement des sites en fin d'exploitation doivent généralement faire l'objet d'une provision dès lors que l'entité a une obligation à laquelle elle ne peut pas se soustraire, que la sortie de ressources est probable et que son coût peut être mesuré de manière fiable. A horizon mi 2028, le SMITOM aura la charge des démantèlements suivants :

	Montant	Dotation 2025	Dotation 2026	Dotation 2027	Dotation 2028	Total provision
Démantèlement du L4F	900 000,00	257 142,86	257 142,86	257 142,86	128 571,43	900 000,00
Démantèlement SILODA	200 000,00	57 142,86	57 142,86	57 142,86	28 571,43	200 000,00
Démantèlement Centre de tri	200 000,00	57 142,86	57 142,86	57 142,86	28 571,43	200 000,00
	1 300 000,00	371 428,57	371 428,57	371 428,57	185 714,29	1 300 000,00

Les charges du chapitre 023 virement à la section d'investissement :

Libellé	BP 2025	CFU 2025	Taux de réalisation	CFU 2025 - BP 2025
023 - Virement à la section d'investissement	5 679 648		0%	-5 679 648

Non consommation pour 5 680 K€. Il s'agit d'inscriptions budgétaires qui ne se traduisent pas par des écritures dans le Compte Administratif.

Les charges du chapitre 042 Opération d'ordre transfert entre sections.

Libellé	BP 2025	CFU 2025	Taux de réalisation	CFU 2025 - BP 2025
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 200 375	5 015 005	96%	-185 370

Les charges correspondent aux dotations aux amortissements ainsi qu'à l'étalement de charge conformément aux délibérations du 06/10/2003 (1 712 868 € sur 25 ans) et du 27/06/2006 (1 723 000 € sur 25 ans). A partir du 01/01/2024 et du passage à la M57, la prise en compte du prorata temporis a été effective (délibération n°2023-038).

B - Des ressources financières en hausse

Libellé	BP 2025	CFU 2025	Taux de réalisation	CFU 2025 - BP 2025
013 - Atténuations de charges	13 622	48 379	355%	34 757
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	29 806 845	28 938 698	97%	-868 148
73 - Impôts et taxes	0	0	#DIV/0!	0
74 - Dotations, subventions et participations	4 619 781	5 271 131	114%	651 350
75 - Autres produits de gestion courante	176 231	1 020 214	579%	843 984
Total des recettes de gestion courante	34 616 479	35 278 422	102%	661 944
76 - Produits financiers	200 000	163 157	82%	-36 843
77 - Produits exceptionnels	300 000	0	0%	-300 000
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0	30 000	#DIV/0!	30 000
Total des recettes réelles de fonctionnement	35 116 479	35 471 579	101%	355 101
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 077 123	1 062 453	99%	-14 670
043 - Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0	0	#DIV/0!	0
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	1 077 123	1 062 453	99%	-14 670
TOTAL	36 193 602	36 534 033	101%	340 431
002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	13 453 497	13 453 497	100%	0
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	49 647 099	49 987 530	101%	340 431

Les recettes du chapitre 70 en baisse de 868 K€ s’expliquant principalement par une baisse des tonnages des adhérents et une baisse des reprises matières.

	BP 2025	CFU 2025	Ecart CFU 2025 – BP 2025
Apports d'OM et refus de CS	25 050 572	24 643 185	- 407 387
Biodéchets	56 000	48 093	-7 907
Apports extérieurs	2 322 948	1 988 641	-334 307
Apports en déchèteries	40 823	36 178	-4 645
Reprise matière	2 084 266	1 988 525	-95 741
Reprise Déchèteries	155 234	97 934	-57 300
Recettes DSP	97 002	97 491	490
Recettes RODP Déchèterie		5 774	5 774
Ecart de rattachement 2024 impactant 2025		32 875	32 875
Total du chapitre 70	29 806 845	28 938 697	-868 149

Le détail du calcul des appels de fonds des adhérents est présenté comme suit conformément à la délibération n° 11/2025 du 04/02/2025 :

Montant des appels de fonds	BP 2025	CFU 2025	Réel 2025
Apports d'OM (tonnage)	81 191	79 289	78 682
Refus de CS (tonnage)	6 815	6 826	5 371
Total de tonnage entrant dans la facturation	88 006,00	86 115,27	86 115
Part variable en €	215,4649	215,4649	215,4649
Total de la part variable en €	18 962 204	18 554 817	18 554 817

Nombre d'habitants	338 410	338 410	338 410
Part fixe à l'habitant en €	17,9911	17,9911	17,9911
Total de la part fixe en €	6 088 368	6 088 368	6 088 368

Total appels de fonds en €	25 050 572	24 643 185	24 198 939
-----------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

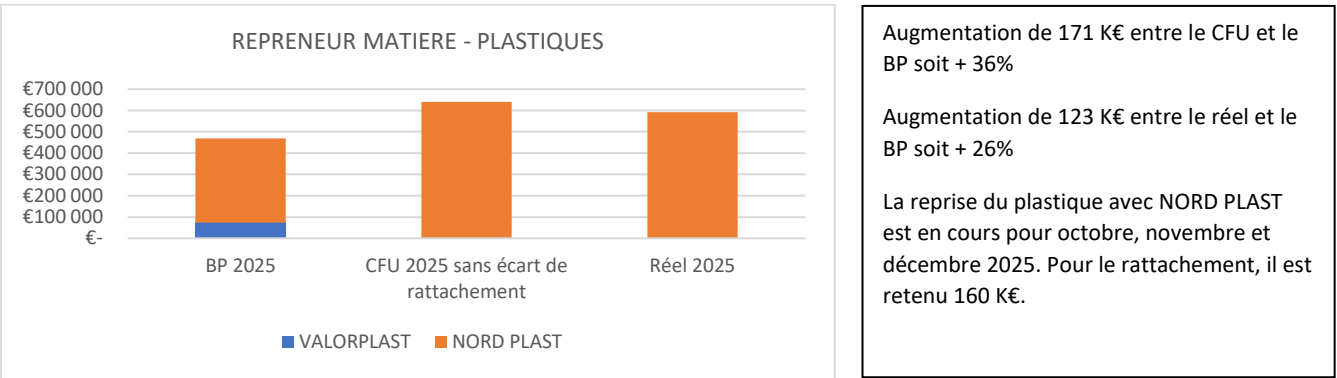
		Appels de fonds réalisés en 2025	Performance de tri 2025 reçu le 22/04/2026	Régularisation 2025 en 2026
CAPM	OM	28 611,93	28 541,64	-70,29
	Refus de CS	1 893,00	1 394,00	-499,00
	Tonnages appelés	30 504,89	29 935,64	-569,25
	€ part variable 215,4649	6 572 733,07	6 450 079,68	-122 653,39
	1/12 nbres habitants	111 518,00	111 518,00	0,00
	€ part fixe 17,9911	2 006 331,49	2 006 331,49	0,00
	CAPM	8 579 064,56	8 456 411,17	-122 653,39
VEA	OM	12 865,77	12 829,20	-36,57
	Refus de CS	913,00	788,00	-125,00
	Tonnages appelés	13 778,81	13 617,20	-161,61
	€ part variable 215,4649	2 968 849,92	2 934 028,64	-34 821,28
	1/12 nbres habitants	54 205,00	54 205,00	0,00
	€ part fixe 17,9911	975 207,58	975 207,58	0,00
	VEA	3 944 057,49	3 909 236,21	-34 821,28
CCPMF	OM	3 754,71	3 661,44	-93,27
	Refus de CS	389,00	636,00	247,00
	Tonnages appelés	4 143,67	4 297,44	153,77
	€ part variable 215,4649	892 815,44	925 947,48	33 132,04
	1/12 nbres habitants	25 880,00	25 880,00	0,00
	€ part fixe 17,9911	465 609,67	465 609,67	0,00
	CCPMF	1 358 425,11	1 391 557,15	33 132,04
COVALTRI	OM	34 068,85	33 650,18	-418,67
	Refus de CS	3 619,00	2 553,00	-1 066,00
	Tonnages appelés	37 687,89	36 203,18	-1 484,71
	€ part variable 215,4649	8 120 417,45	7 800 514,56	-319 902,89
	1/12 nbres habitants	146 807,00	146 807,00	0,00
	€ part fixe 17,9911	2 641 219,42	2 641 219,42	0,00
	COVALTRI	10 761 636,87	10 441 733,98	-319 902,89
		24 643 184,04	24 198 938,50	-444 245,53

Au BP 2025, il était prévu 20 000 tonnes d’apports extérieurs (17 000 tonnes pour Valor’Aisne et 3 000 tonnes pour le SMDO). Le CFU 2025 inclut une estimation des tonnages d’octobre, novembre et décembre 2025 pour 490 K€.

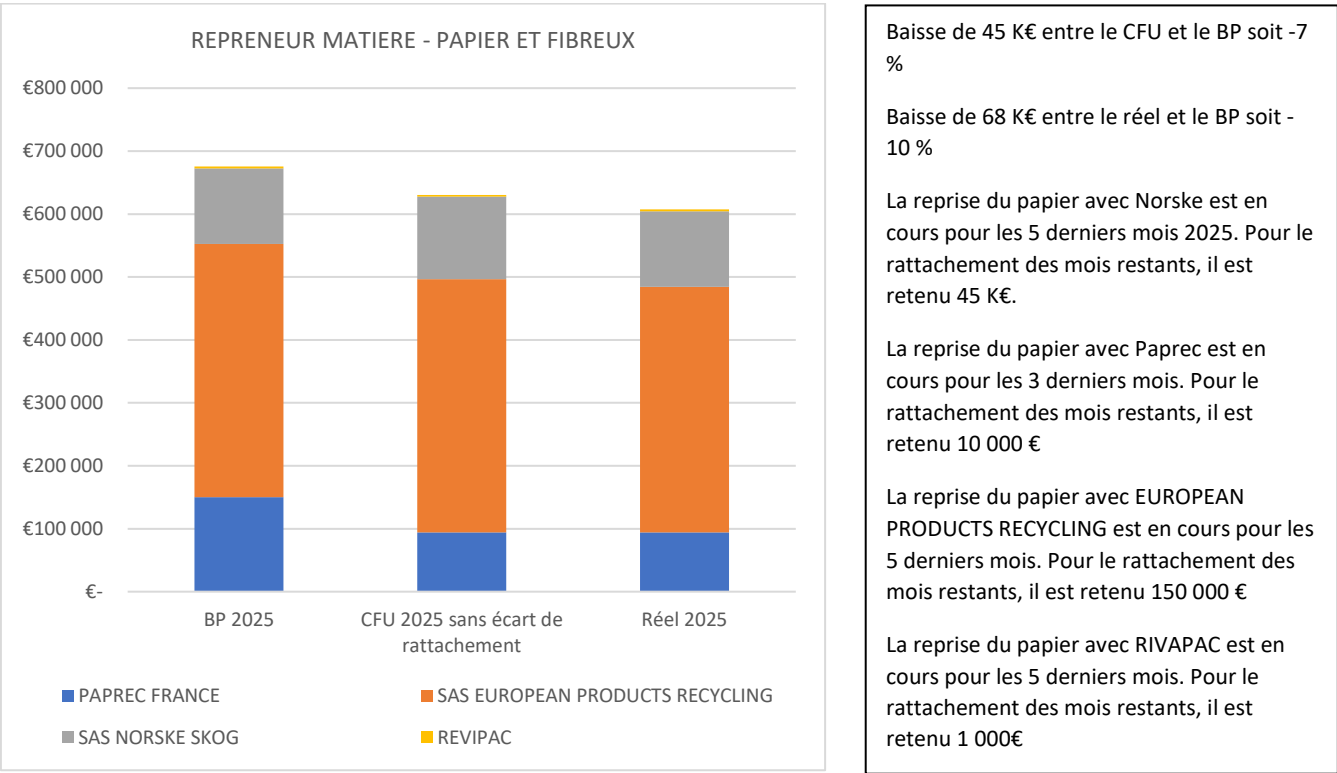
Au BP 2025, il était prévu des recettes de refacturation des biodéchets. Le CFU 2025 inclut les rattachements suivants :

- Le rattachement pour la CCPMF pour juin et décembre 2025 pour 5 K€
- Le rattachement pour CAPM pour juin et décembre 2025 pour 2 k€
- Le rattachement pour COVALTRI pour juillet – août – septembre – octobre et décembre 2025 pour 2 k€
- Le rattachement pour VEA pour septembre – octobre - novembre et décembre 2025 pour 1 k€

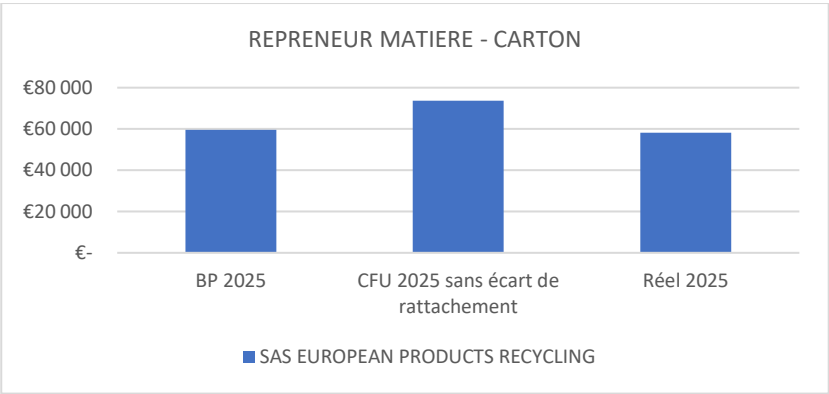
Analyse des reprises matières.



Service exploitation : L’écart est lié au prix de reprise proposé par NORD PAL PLAST qui était en 2025 beaucoup plus élevé que celui de 2024. 255 € en janvier 2024 contre 602 € en janvier 2025



Service Exploitation : Il y a eu en 2025 une baisse considérable du prix de reprise des cartonnettes (PAPREC). Le PU est passé en mai 2024 de 103 € à 26 € en décembre 2025

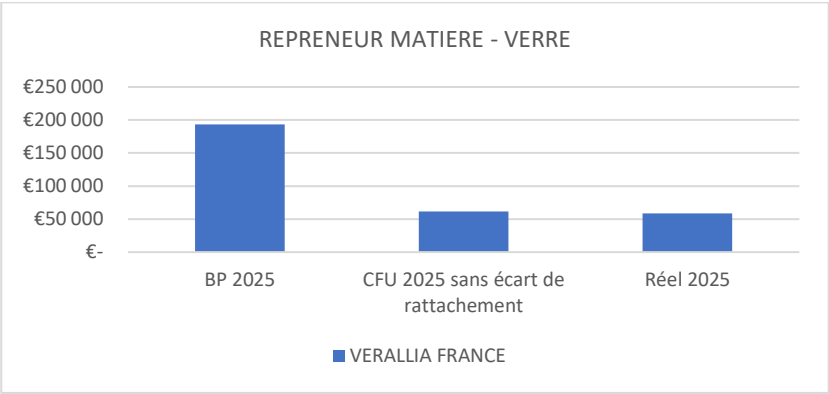


Augmentation de 14 K€ entre le CFU et le BP soit + 24 %

Baisse de 1 K€ entre le réel et le BP soit - 2 %

La reprise du carton avec EUROPEAN PRODUCTS RECYCLING est en cours pour les 8 derniers mois. Pour le rattachement des mois restants, il est retenu 35 000 €.

Service Exploitation : Il y a eu peu d'écart dans le prix de reprise du carton entre 2025 et 2024.

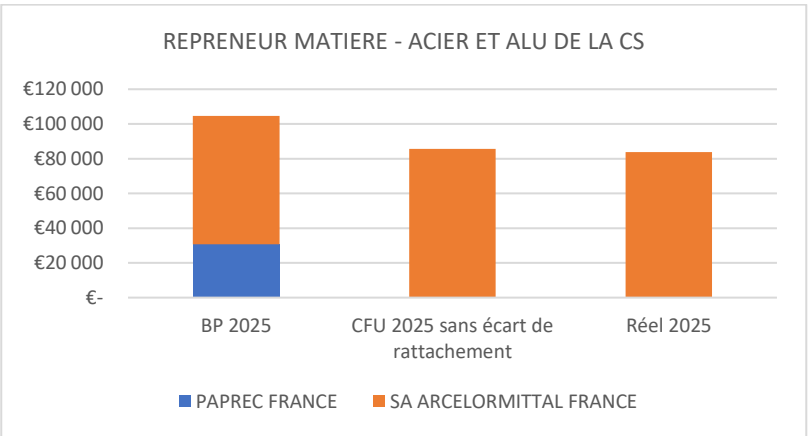


Baisse de 132 K€ entre le CFU et le BP soit - 68 %

Baisse de 135 K€ entre le réel et le BP soit - 70 %

La reprise du verre avec Verallia est en cours pour les 3 derniers mois. Pour le rattachement des mois restants, il est retenu 15 000 €.

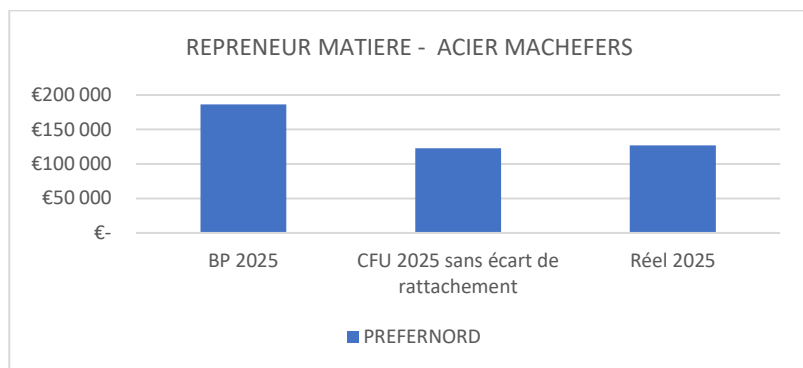
Service Exploitation : Concernant le verre, le PU a baissé de 30 euros en janvier 2024 à 8 euros en décembre 2025



Baisse de 19 K€ entre le CFU et le BP soit - 18 %

Baisse de 21 K€ entre le réel et le BP soit - 20 %

La reprise de l'acier et alu avec ARCELORMITTAL FRANCE est en cours pour les 6 derniers mois. Pour le rattachement des mois restants, il est retenu le 37 000 €

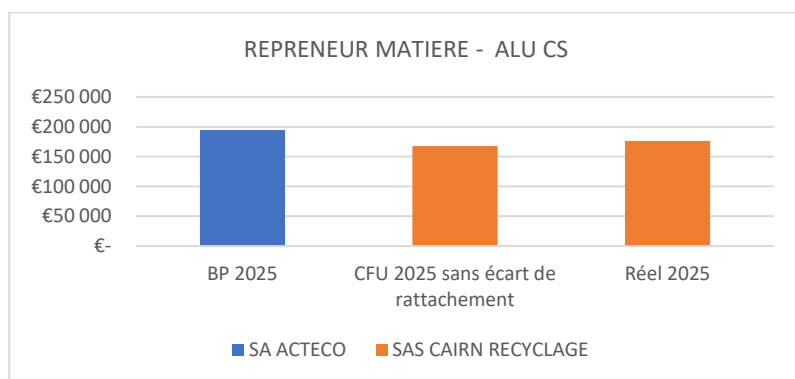


Baisse de 64 K€ entre le CFU et le BP soit – 34 %

Baisse de 60 K€ entre le réel et le BP soit - 32 %

La reprise de l'acier et alu avec PREFERNORD est en cours pour les 6 derniers mois. Pour le rattachement des mois restants, il est retenu 60 K€

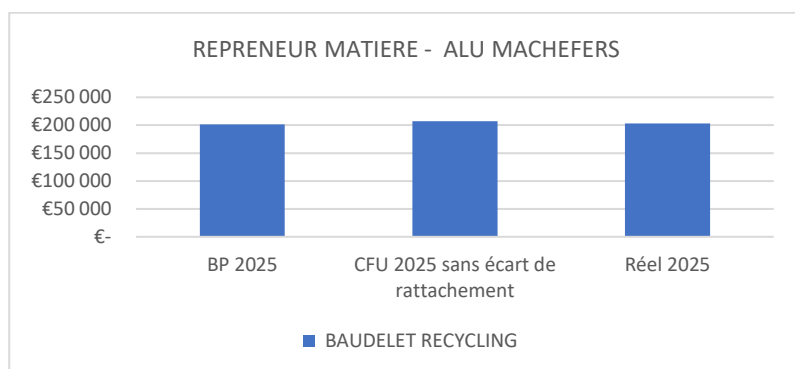
Service Exploitation : Une baisse des prix unitaire de 184 euros en janvier pour l'acier à 152 € en décembre 2025



Baisse de 27 K€ entre le CFU et le BP soit – 14 %

Baisse de 18 K€ entre le réel et le BP soit -9 %

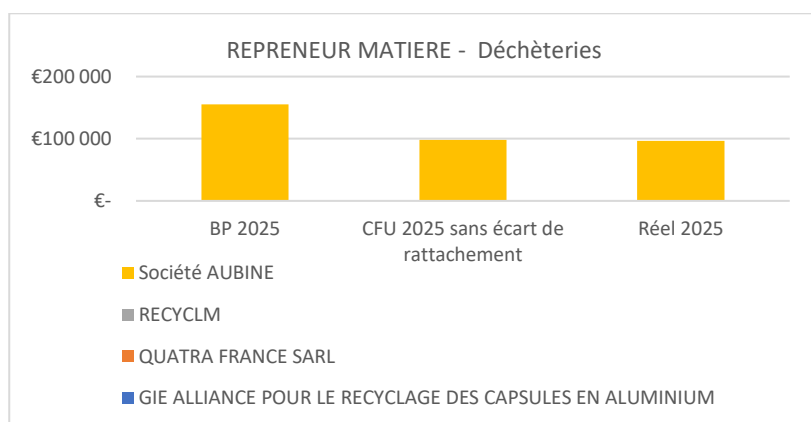
La reprise de l'alu de la CS avec CAIRN est en cours pour les 3 derniers mois. Pour le rattachement des mois restants, il est retenu 5 K€



Augmentation de 6 K€ entre le CFU et le BP soit + 3 %

Augmentation de 2 K€ entre le réel et le BP soit + 1 %

La reprise de l'alu machefers avec BAUDELET est en cours pour les 3 derniers mois. Pour le rattachement des mois restants, il est retenu 50 000€.



Baisse de 57 K€ entre le CFU et le BP soit – 37 %

Baisse de 59 K€ entre le réel et le BP soit - 38 %

La reprise ferraille avec Aubine est en cours pour les 3 dernier mois. Pour le rattachement des mois restants, il est retenu 15 000 €

Service Exploitation : Baisse du prix unitaire de la ferraille déchèterie qui est passé de 117 € en janvier 2025 à 70 € en décembre

Les comptes #74 concernent principalement les soutiens des Eco-Organismes dont CITEO, Eco-Mobilier, OCAD3E et Eco DDS.

en €	BP 2025	CFU 2025	Variation
#7472 Région PLPDMA		26 836	26 836
#7473 Département		839	839
#7478 CITEO Reduction des refus de tri	50 000		-50 000
#7488 FLUX DEV (SMDO)	90 000	69 100	-20 900
#7478 CITEO EMBALLAGES	3 870 400	4 141 474	271 074
#7478 CITEO PAPIER	288 072	236 678	-51 395
#7478 ECO MOBILIER	202 037	200 000	-2 037
#7478 OCAD3E	33 358	35 000	1 642
#7478 ECO DDS	19 913	19 913	0
#7478 REP GRAVAT	50 000	147 000	97 000
#7478 ECO AMIANTE	16 000	14 000	-2 000
#7478 VALOBAT PMCB		32 000	32 000
#7478 Ecart de rattachement 31/12/2024		348 291	348 291
Total #74	4 619 781	5 271 131	651 350

Les soutiens sont en progression de près de 651 350 €. Cette croissance est due à la hausse des soutiens à la tonne triée de la REP Emballages (CITEO). Le choix du syndicat de la mise en place de REP PMCB porte également ses fruits avec une hausse des soutiens.

Les comptes #75 pour les autres produits de gestion courante

en €	BP 2025	CFU 2025	Variation
#75888 Régie	34 423	17 473	-16 950
#75888 : ventes de composteurs aux collectivités		21 716	21 716
#75888 : Participation de Valor'Aisne au GAC		50 256	50 256
#75888 Divers remboursements	141 808	62 475	-79 333
#75888 Concession : intéressements 2022		46 256	46 256
#75888 Concession : pénalités 2024		75 363	75 363
#75888 Concession : intéressements 2024 électricité		61 975	61 975
#75888 Concession : intéressements 2024 ventes DV		4 902	4 902
#75888 Concession : Pénalités frais de sièges 2022		286 700	286 700
#75888 Concession : Pénalités frais de sièges 2023		386 276	386 276
Ecart de rattachement 31/12/2024		6 823	6 823
Total #75	176 231	1 020 214	843 984

Les pénalités pour frais de siège 2022 et 2023 appliquées à SOMOVAL ont été provisionnées à 100% à la suite du contentieux formulé auprès du Tribunal Administratif de Melun par le SMITOM.

Les comptes #76 pour les produits financiers. En 2025, le SMITOM a ouvert plusieurs comptes à termes :

									Intérêt 2025
CAT CLOS									
									Contrepassation 01/01/2025 - 177 595.00
N° du CAT	N° de décision	Montant	Durée en mois	date début	date fin	Taux d'intérêt	Montant des intérêt	n° du titre	
0772142200060607	2024-15	6 558 000,00 €	12	25/03/2024	20/03/2025	3,42%	224 283,60	2025-251	224 283,60
0772142200061011	2024-44	276 000,00 €	12	27/05/2024	22/05/2025	3,44%	9 494,40	2025-394	9 494,40
0772142200064041	2025-08	746 000,00 €	6	13/02/2025	12/08/2025	2,46%	9 175,80	2025-526	9 175,80
0772142200064445	2025-26	6 362 000,00 €	8	23/04/2025	19/12/2025	2,13%	90340,4	2025-843	90 340.40
CAT en cours									
N° du CAT	N° de décision	Montant	Durée en mois	Date début	date fin	Taux d'intérêt	Montant des intérêt	n° du titre	
0772142200064546	2025-35	276 000,00 €	12	13/06/2025	08/06/2026	1,86%			2 827,00
0772142200065859	2025-50	746 000,00 €	12	04/09/2025	30/08/2026	1,92%			4 631.00

163 157.20

Les produits financiers permettent de réduire les appels de fonds des adhérents.

Les comptes #77.

En €	BP 2025	CFU 2025	Variation CFU 2025 – BP 2025
#773 Annulations de mandats sur exercices antérieures	300 000	0	-300 000
Total	300 000	0	-300 000

Au BP, nous inscrivons arbitrairement 300 K€ en charges spécifiques #67 et produits spécifiques #77 afin de permettre les régularisations sur exercices antérieurs.

Les comptes #78 : Le provisionnement est une technique comptable qui permet de constater une dépréciation ou un risque ou bien encore d'étaler une charge. Les provisions ne peuvent être valablement constituées que dans deux cas :

- Soit lorsque la charge ou le risque envisagé n'est pas certain mais probable ;
- Soit lorsque la charge ou le risque est certain mais dont le montant est incertain.

Les provisions ont fait l'objet d'un vote lors du Comité de décembre 2025 et correspondent à la délibération n° 65-2025 dont le tableau de variation est le suivant :

	31/12/2024	Dotation	Reprise	31/12/2025
Compteur CET	30 420,00	3 903,00		34 323,00
ENGIE	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00
Démantèlement du L4F en 2028		257 142,86		257 142,86
Démantèlement SILODA		57 142,86		57 142,86
Démantèlement Centre de tri en 2028		57 142,86		57 142,86
#1581	60 420,00	375 331,57	30 000,00	405 751,57
#29 Dépréciation des Immobilisation	0,00			0,00
#39 Dépréciation des Stock	0,00			0,00
# 49 Dépréciation Client divers	2 545,60		2 369,59	176,01
# 49 Dépréciation Client SOMOVAL		672 975,82		672 975,82
#59	0,00			0,00
TOTAL	62 965,60	1 048 307,39	32 369,59	1 078 903,40

Remboursement des études à ENGIE : Le SMITOM a lancé une étude de vente de chaleur avec la société ENGIE via un protocole confidentiel. Un bon de commande pour un montant HT de 30 000 euros a été fait en 2021 (2021-235). Néanmoins, le montant ne sera exigé qu'en cas d'échecs du projet. Les provisions se distinguent des charges à payer par l'incertitude quant à la réalisation de la charge ou l'imprécision quant à son montant. Au vu des éléments ci-dessus, il convient de comptabiliser une provision et non un rattachement de charge. Au 31/12/2024, le risque est de 100 % soit 30 000 euros. En 2025, ENGIE a émis une facture de 30 K€ qui a été mandatée par le SMITOM. Il convient de procéder à la reprise sur provision qui avait été constatée pour 30 000 euros.

Le chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections est conforme au BP 2025 et correspondent aux reprises sur subventions d'investissement.

B. -La section d'investissement

La section d'investissement dans une collectivité locale fait référence à la partie du budget qui est dédiée aux dépenses en capital. Cela inclut les investissements dans des infrastructures, des équipements, des projets de développement, et d'autres initiatives qui visent à améliorer les services publics et le cadre de vie des citoyens.

Les dépenses de cette section peuvent concerner la construction de routes, d'écoles, de parcs, ou encore la rénovation de bâtiments publics. Contrairement à la section de fonctionnement, qui couvre les dépenses courantes comme les salaires et les fournitures, la section d'investissement se concentre sur des projets à long terme qui nécessitent souvent un financement plus important et qui peuvent avoir un impact durable sur la collectivité.

La vision macro du CFU 2025 du SMITOM Nord Seine-et-Marne pour sa section d'investissement est la suivante :

Dépenses invt : 7718 K€	Dépenses réelles d'investissement : 6 655 K€			Recettes invt : 8 126 K€	Recettes réelles invt : 93 K€
	Dépenses d'ordre : 1 062 K€	Résultat de l'exercice 2025 : - 2 610 K€	Résultat reporté : 3 017 K€		Recettes d'ordre d'investissement : 5 15 K€
					Résultat reporté : 3 017 K€

Des dépenses d'investissement 2025 supérieures aux recettes d'investissement.

Les dépenses d'investissement

Libellé	BP 2025	CFU 2025	Taux d'exécution	Ecart CFU 2025 – BP 2025
20 - Immobilisations incorporelles		16 740	16 740	
204 - Subventions d'équipement versées	4 420 593	3 583 770	-836 823	81%
21 - Immobilisations corporelles	6 101 228	628 933	-5 472 295	10%
22 - Immobilisations reçues en affectation (6)				
23 - Immobilisations en cours		36 109	36 109	
Total des dépenses d'équipement	10 521 821	4 265 553	-6 256 268	41%
10 - Dotations, fonds divers et réserves				
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 383 790	2 389 906	6 116	100%
Total des dépenses financières	2 383 790	2 389 906	6 116	100%
45 - Total des opé. pour compte de tiers (8)				
Total des dépenses réelles d'investissement	12 905 611	6 655 458	-6 250 153	52%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 077 123	1 062 453	-14 670	99%
041 - Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 077 123	1 062 453	-14 670	99%
TOTAL	13 982 735	7 717 912	-6 264 823	55%

001 SOLDE D'EXECUTION négatif REPORTE OU ANTICIPE (2)				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 982 735	7 717 912	-6 264 823	55%

Les investissements 2025

PPI	BP 2025	CFU 2025	RAR 2025
OP-500 Autres travaux Siège	418 184	18 465	31 133
Extension du siège	388 192	0	
Parking		0	
Climatisation	29 992	0	29 992
INSTALLATION D'UN SYSTHEME ALARME INCENDIE		5 155	
TRAVAUX VENTILATION SALLE DES ARCHIVES		2 236	
Store		9 591	
Climatisation		0	1 141
VIDEO surveillance		1 483	
OP-510 Déchèteries	4 694 456	578 785	229 626
Acquisition des terrains		0	
AMO		6 359	29 193
Travaux	1 367 000	0	
Marché HULK	385 000	0	
Relevé topographique		1 275	2 976
Publication		720	
Aménagement lieu de vie et bureau	385 000	0	
Acquisition des terrains		162 762	
Géomètre		1 850	2 900
Travaux	1 500 000	0	
AMO	121 350	7 777	123 804
Secuquai complémentaire	3 700	3 396	
Terrain		0	
Travaux	5 500	0	
Sécurisation	24 583	0	
Clôture renforcée & Portails	82 100	0	
CLOTURES RENFORCEES ET PORTAILS		60 416	
Rampe accès		2 470	
Terrain		0	
AMO	5 000	0	
AMO	20 225	5 625	4 335
Travaux	500 000	0	
Sécurisation	53 373	23 371	
AMENAGEMENT LOCAL TECHNIQUE	2 000	0	
REDRESSEMENT LAMPADAIRE	2 000	0	
AMO		0	
Travaux		4 270	
Cuve à huile	13 000	12 750	
Clôture renforcée & Portails	101 469	90 000	
Secuquai complémentaire	3 700	3 396	
Travaux	2 382	1 742	
VIDEO SURVEILLANCE	25 000	0	
Clôture front de rue	10 000	0	25 425
Dalle béton	6 000	0	
Sécurisation	15 924	0	
Travaux		1 309	
DEPLACEMENT ALGECO	4 000	16 316	
TRAVAUX VOIRIE ET DALLE EXISTANTE	42 000	7 420	

	CUVE DE STOCKAGE ET RECUPERATION HUILE			
	NANTEUIL		1 645	
	DEPLACEMENT DU LOCAL GARDIEN A LA GRUE			
	DECHETERIE NANTEUIL		1 080	
	Raccordement local gardien		855	2 350
	MURET PROTECTION FLUX METAUX	1 500	0	
	BAS DE QUAI N°5	7 500	0	
	AMO		0	
	Clôture renforcée & Portails	40 510	40 510	
	Secuquai complémentaire	3 700	3 396	
Monthyon	CRETATION DE 2 DALLES BETONS DECHETERIE MONTHYON		18 638	
	Viabilisation	4 000	0	
	Chauffe-eau		800	
Crégy-les-Meaux	Panneaux de Communication		0	
	Location Toilettes + entretien	2 000	0	
Jouarre	Raccordement électrique	2 000	0	
	Frais déplacement Container + Algeco	4 000	0	
	Voirie	35 000	0	
	Sécurisation	35 000	66 066	17 843
	AMO - sécurisation	19 920	0	
	Bennes	132 020	32 020	
	Conteneur	60 000	0	
	Automatisation création de carte		0	20 800
	Divers	52 000	551	
OP-520 Station de Transit		520 250	5 350	4 610
	Détection incendie	520 250		
	AMO		5 350	4 610
			0	
OP-530 CIT		2 943 255	1 802 855	278 314
	Solde subvention travaux obligatoire	609 928	195 647	
	Solde subvention travaux obligatoire	2 000 000	1 057 320	264 330
	Avenant 6 BREF		520 138	
	Avenant 7 mesures des rejets	32 725	29 750	
	Avenant 8 Protection incendie	250 000	0	
	Etude IED CIT	13 984	0	13 984
	Divers	36 618	0	
APCP 531		1 810 665	1 810 665	
OP-550 Communication		87 512	37 349	0
	Ecran et sonorisation de l'extension	50 000	0	
	Intranet	12 512	3 188	
	Support pédagogique	25 000	34 161	
OP-580 Acquisition de Mobilier et Matériel		47 500	12 083	0
	Informatique		5 686	
	Bureau		2 687	
	Badgeuse + installation et paramétrage		2 916	
	PLATE FORME ROULANTE PLIABLE 4 MARCHES		794	
Total PPI		10 521 821	4 265 553	543 683

Opération 500 – Autres travaux Siège

- Les travaux de siège, de parking n'ont pas été réalisés, une réflexion est en cours.
- Dans le même esprit, le nouveau système de climatisation n'a pas été installé en attendant un schéma global.

Opération 510 – Déchèteries

- Aucune dépense sur la déchèterie de Jouarre en 2025. Il avait été prévu au BP l'ouverture d'une déchèterie éphémère sur Jouarre le temps des travaux de Coulommiers. D'une part les travaux de Coulommiers ont été décalé en 2026 et d'autre part, il a été décidé par la commission Déchèterie de ne pas ouvrir de déchèterie provisoire

Opération 520 – Station de transit

- La détection incendie a été prévue dans le cadre de l'avenant 8 et 9, les travaux seront finalisés en 2026
- Avenant 8 du 30/09/2025 : Amélioration du système de détection incendie du CIT de Monthyon ainsi que des centres de transfert de Meaux et Ocquerre

Amélioration de la détection incendie			
Période	CIT Monthyon	Transfert OCQUERRE	Transfert Meaux
2025	165 444,17 €	43 066,67 €	43 066,67 €
2026	1 186,67 €	2 966,67 €	2 966,67 €
2027	1 246,00 €	3 115,00 €	3 115,00 €
2028	1 308,30 €	3 270,75 €	3 270,75 €
TOTAL	274 023,30 €		

Avenant 9 du 03/02/2026 : Amélioration du système de détection incendie du centre de transfert de Coulommiers :

Période	Transfert COULOMMIERS Coût H. T
2026	175 000 € (maximum)

Opération 530 – CIT

- Le solde de la subvention pour travaux obligatoire (partie 1) a été inférieur au BP du fait d'une moindre consommation de l'enveloppe par SOMOVAL.

- La subvention pour les travaux obligatoires de valorisation thermique (partie 2) initialement prévue à hauteur de 2 M€ a été revue dans l'avenant n°7 (délibération 2024-48) à 1 322 K€. En 2025, un montant de 1 057 K€ a été versé. Le solde se fera en 2026 pour 264 K€.
- L'avenant 8 sera finalisé en 2026.
- Le solde de l'étude IED sera versé par le SMITOM en 2026 pour 22K€ au lieu de 13 K€. Cette étude avait été réalisée en 2019, la facture n'avait pas été transmise par l'Exploitant.

Opération 530-01 – RPF

- Le montant est conforme au BP et correspond à la Redevance Part Fixe du contrat de Concession permettant de financer une partie des travaux obligatoire de mise aux normes (soit 1,8 M€/an).

Opération 550 – Communication

- Le projet d'extension du siège : ce dernier n'ayant pas eu lieu, l'évolution du matériel présent dans la baie informatique, l'ajout d'écrans, de sonorisation et du câblage lié n'ont pas été réalisés.
- Intranet : la société Inovagora disposant d'un outil « clef en main » un module type paramétrable, le montant final était inférieur au coût estimé.
- Outils pédagogiques : cette somme correspond principalement à l'ajout de structures pédagogiques en bois tout au long du parcours de la biodiversité afin de rendre l'expérience encore plus ludique et immersive. En complément, un « passe-tête » permettant de prendre des photos avec les enfants à l'issue de la visite a été rajouté sur les espaces herbés du siège. Enfin, la création d'outils pédagogiques comprenant diverses illustrations a été confiée à la société JTS.

Opération 580 – Acquisition de mobilier et matériel

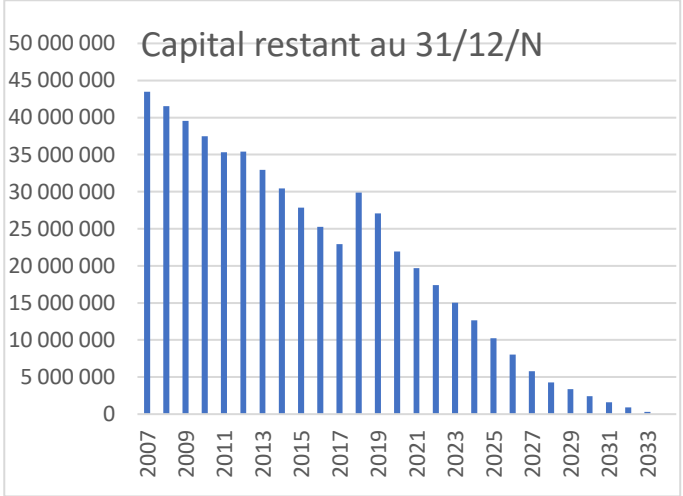
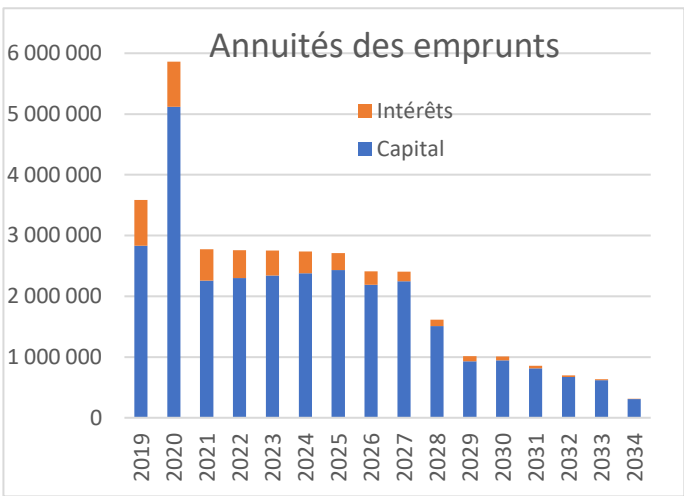
Les dépenses financières de la section d'investissement

Les dépenses du chapitre 16 correspondent aux remboursements de capital des emprunts. Le montant est de 2 390 K€. Ces dépenses incluent :

- Les remboursements des annuités « normales » pour 2 389 905.65 € ;
- Aucun remboursement par anticipation en 2025.

Pour mémoire, le détail des emprunts est le suivant dont la durée résiduelle moyenne pondérée est de 5.9 ans :

Banque	N° contrat	Date obtention	Date de fin	Montant du contrat	Capital restant dû au 31/12/2025	Type de taux	Score Gissler
Crédit Agricole	192813011	21/03/2003	30/03/2028	6 641 441	821 823	Taux fixe	1A
Crédit Agricole	26266071	20/07/2005	01/10/2025	2 900 000		Taux fixe	1A
Crédit Agricole	801705	24/04/2018	15/05/2028	5 000 000	1 292 729	Taux fixe	1A
SFIL	MON264781	26/12/2002	01/01/2033	1 015 000		Taux indexé EURIBOR 1 mois	1A
SFIL	208798	17/03/2003	01/04/2028	6 745 494	1 106 946	Emprunt à taux indexé	1B
SFIL	241070	13/07/2005	01/10/2025	3 000 000	0	Taux fixe	1A
SFIL refinancement	985264	01/05/2007	01/05/2031	4 114 807	1 412 637	Emprunt à taux indexé	1E
SFIL refinancement	MPH275992EUR	01/05/2018	01/05/2034	5 555 561	2 951 392	Taux fixe	1A
SFIL	MPH275992EUR	01/05/2018	01/05/2034	4 285 000	2 276 406	Taux fixe	1A
				39 257 305	9 861 933		



Tableaux des risques

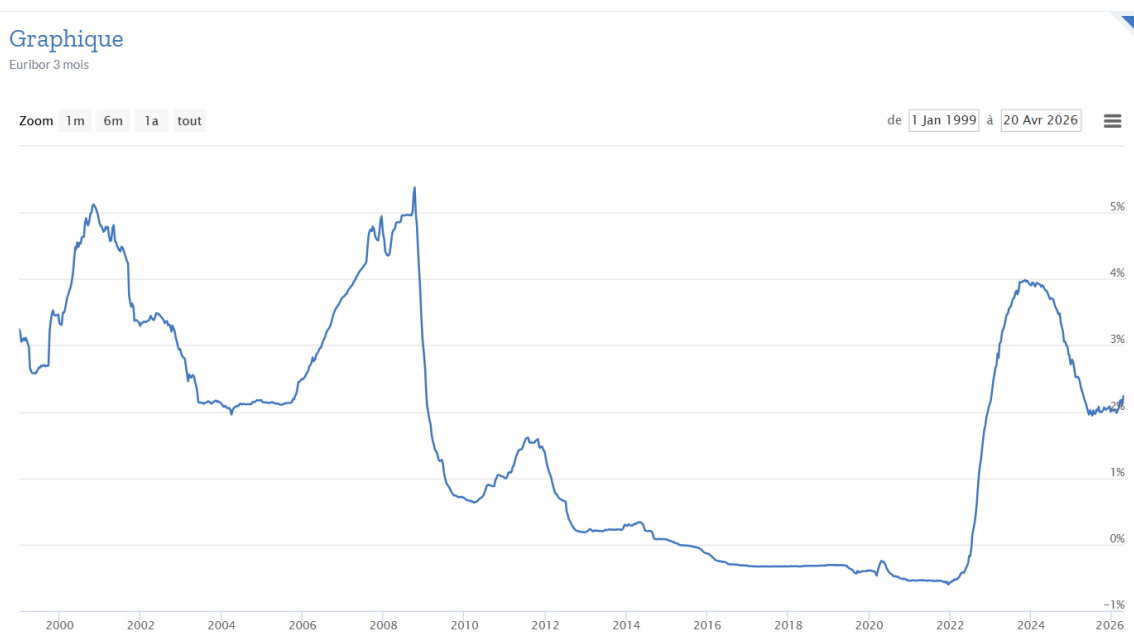
Indice des sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecart d'indices zone euro	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F	Autres types de structure

Score Gissler	Taux d'intérêt
1B	Jusqu'au 01/04/2028 : Si EURIBOR 03 MOIS <= 5,00% Alors Taux de 4,14% Sinon EURIBOR 03 MOIS + 0,00%
1E	Jusqu'au 01/05/2031 : Si EURIBOR 03 MOIS <= 5,50% alors Taux de 3,50% Sinon 3,50% + 5,00 * (EURIBOR 03 MOIS - 5,50%)

La valorisation annuelle des contrats de prêt structurés est :

Numéro de contrat	Devise	Capital restant dû au 31/12/2025	Intérêts courus non échus au 31/12/2025	Valorisation du contrat au 31/12/2025 hors capital restant dû et hors intérêts courus non échus	Classification du contrat au 31/12/2025
MON239046EUR/0248972/001	EUR	1 106 945,86	11 711,49	27 636,37	1B
MON257063EUR/0272531/001	EUR	1 412 636,49	8 377,71	54 663,55	1E

A partir de la courbe de l'EURIBOR 3 mois ci-dessous, le risque semble peu probable mais la question reste ouverte.



Les dépenses d'ordre de la section d'investissement.

Le chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections est conforme au BP 2025.

Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement

Libellé	BP 2025	CFU 2025
13 - Subventions d'investissement	0	7 866
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	
Total des recettes d'équipement	0	7 866
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	85 484	85 484
Total des recettes financières	85 484	85 484
45 - Total des opé. pour le compte de tiers		
Total des recettes réelles d'investissement	85 484	93 350
021 - Virement de la sect° de fonctionnement (4)	5 679 648	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 200 375	5 015 005
041 - Opérations patrimoniales		
Total des recettes d'ordre d'investissement	10 880 024	5 015 005
TOTAL	10 965 508	5 108 355

Taux de réalisation	Ecart CFU 2025 - BP 2025
	7 866
	0
	7 866
	0
100%	0
100%	0
	0
109%	7 866
0%	-5 679 648
96%	-185 370
46%	-5 865 018
47%	-5 857 152

001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 017 227	3 017 227
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 982 735	8 125 582

100%	0
58%	-5 857 152

Les recettes d'équipement

Le SMITOM a reçu en 2025 une subvention du Département 77 :

- 7 866.00 € pour l'aménagement du chemin de la biodiversité ;

Les recettes financières

Les recettes du chapitre 1068 sont constituées de l'affectation du résultat 2024 conformément à la délibération n° 2025-22.

Les recettes d'ordre d'investissement

Les recettes du chapitre 021 correspondent à une inscription budgétaire sans écriture dans le Compte Administratif.

Les recettes du chapitre 040 correspondent aux dotations aux amortissements ainsi qu'à l'étalement de charge conformément aux délibérations du 06/10/2003 (1 712 868 € sur 25 ans) et du 27/06/2006 (1 723 000 € sur 25 ans). A partir du 01/01/2024 et du passage à la M57, la prise en compte du prorata temporis a été effective (délibération n°2023-038).

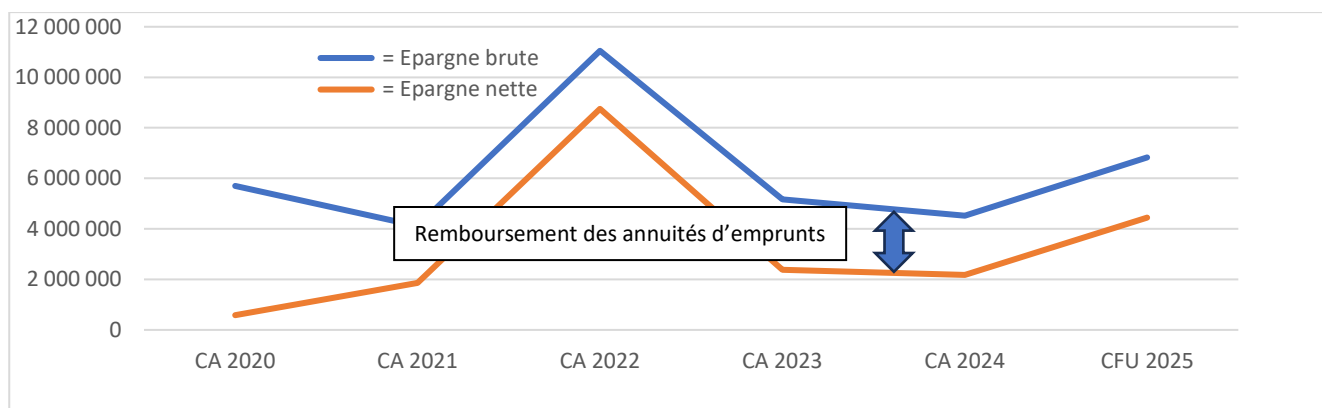
Les recettes du chapitre 041 – Opérations patrimoniales sont sans objet en 2025.

3. L'épargne

L'épargne brute correspond à la Capacité d'Autofinancement. Il s'agit en d'autres termes de la différence entre les recettes de fonctionnement encaissables et les charges de fonctionnement décaissables.

L'épargne brute doit permettre à minima de rembourser les échéances d'emprunts de l'année. Le reliquat appelé Epargne nette permet de connaître le disponible pour autofinancer ses investissements. Si l'épargne nette n'est pas suffisante, le syndicat devra soit utiliser sa trésorerie existante, soit avoir recours à l'emprunt pour financer ses investissements.

Libellé	BP 2025	CFU 2025	Réel 2025
+ Produits de gestion courantes #70 à #75	34 616 479	35 278 422	33 773 422
- Charges de gestion courantes #60 à #65	31 661 866	28 223 614	28 341 614
= Excédent d'Exploitation Brute	2 954 613	7 054 809	5 431 808
+/- Résultat exceptionnel hors #775 et #777	0	-120 861	0
= Epargne de gestion	2 954 613	6 933 948	5 431 808
- Frais financier net des produits financiers	71 643	102 434	270 434
= Epargne brute	2 882 970	6 831 514	5 161 374
- Remboursements des emprunts (capital)	2 383 790	2 389 906	2 389 906
= Epargne nette	499 180	4 441 608	2 771 468



L'année 2021 est une année classique sans élément exceptionnel et sans remboursement anticipé. L'Epargne nette correspond au solde disponible pour financer l'investissement.

L'année 2022 est une année exceptionnelle du fait des tarifs de l'énergie qui ont été très élevés et ayant de fait permis au SMITOM d'avoir une RPPom très faible (30.35 €/tonne au CA 2022). Cette situation n'est que conjoncturelle avec une forte volatilité d'une part et pouvant être impactée par des choix politiques de plafonnement des tarifs de l'énergie d'autre part.

L'année 2023 est une année « équilibrée » pour le SMITOM dans le sens où son Epargne nette (2 380 K€) est légèrement supérieure aux dépenses d'équipement (2 255 K€). Dans le calcul de l'Epargne nette 2023, il est important de rappeler les éléments suivants afin de juger du caractère structurel ou conjoncturel :

- Remboursement anticipé d'emprunt pour 472 K€ ;
- Une RPPom moyenne de 67.06 €/tonne soit un complément de charge de 3.4 M€ par rapport au CA 2022 ;
Pour mémoire, la RPPom du contrat de DSP était de 75.45 €/tonne au 1er mai 2018. Sur une base de 100 000 tonnes traitées, un écart de 1 € représente en année pleine 100 000 € de charges. En cas de retour à un tarif de l'électricité à la normal, la RPPom pourrait augmenter de 10 € ce qui représenterait une charge complémentaire de 1 M€ ;
- L'augmentation de DV en volume mais surtout en prix du fait de la variation des indices pour 0,4 M€ par rapport au CA 2022 ;
- A partir de mai 2023, la CS issue du centre de transit de Bailly est prise en charge par le centre de tri du SIETREM. Les variations des indices du contrat SMDO et le changement de partenaire pour le tri entraînent une augmentation de la CS pour 0,5 M€ ;
- La baisse des déchèteries pour 0,8 M€ ;
- La baisse des recettes des reprises matières pour 1,6 M€ ;
- La baisse des intéressements et pénalités de la DSP pour 0,6 M€ ;
- La stabilité des tarifs des appels de fonds en 2023.

L'année 2024 est une année « équilibrée » pour le SMITOM dans le sens où son Epargne nette (2 182 K€) est légèrement supérieure aux dépenses d'équipement (2 131 K€). Dans le calcul de l'Epargne nette 2024, il est important de rappeler les éléments suivants afin de juger du caractère structurel ou conjoncturel :

- Aucun remboursement anticipé d'emprunt ;
- Une RPPom moyenne de 83.83 €/tonne soit une niveau « normal » ;
- Pour mémoire, la RPPom du contrat de DSP était de 75.45 €/tonne au 1er mai 2018. Sur une base de 100 000 tonnes traitées, un écart de 1 € représente en année pleine 100 000 € de charges ;
- L'augmentation de DV en volume sur 2024 ;
- Les tarifs des appels de fonds en 2024 ont eu une augmentation de 5 % des prix unitaires.

L'année 2025 a été marquée par les éléments suivants :

- Aucun remboursement anticipé d'emprunt ;
- Une RPPom moyenne de 86.87 €/tonne soit une niveau « normal » ;
- Pour mémoire, la RPPom du contrat de DSP était de 75.45 €/tonne au 1er mai 2018. Sur une base de 100 000 tonnes traitées, un écart de 1 € représente en année pleine 100 000 € de charges ;
- Les tarifs des appels de fonds en 2025 ont eu une augmentation de 5 % des prix unitaires.
- Applications des pénalités 2022 et 2023 à SOMOVAL pour l'application de frais de siège dépassant les limites contractuelles pour 673 K€. (Dossier au TA ayant entraîné une dépréciation)
- Afin de calculer une épargne nette « structurelle », il conviendrait de :
 - Déduire 697 K€ en lien avec le boni de rattachement 2024-2025 sur les #611

- Rajouter 239 K€ en lien avec le mali de rattachement 2024-2025 sur le #6288
- Rajouter 121 K€ en lien avec les #673 de 2025
- Déduire 33 K€ en lien avec le boni de rattachement 2024-2025 sur les #70
- Déduire 348 K€ en lien avec le boni de rattachement 2024-2025 sur les #74
- Déduire 7 K€ en lien avec le boni de rattachement 2024-2025 sur les #75
- Déduire 168 K€ en lien avec les CAT 2025 sur les #76
- Déduire 673 K€ en lien avec les pénalités des frais de siège 2022 et 2023.
- Rajouter 340 K€ en lien avec le boni de rattachement 2025-2026 sur le #611
- Déduire 444 K€ en lien avec le mali de rattachement des appels de fond 2025.

Dépenses réelles d'investissement hors #10 6 655K€	Dépenses d'équipement 4 266 K€	Subv invt : 8 K€ <
--	--------------------------------------	---

4. Les ratios

Le ratio de désendettement

L'équilibre financier du budget du SMITOM du Nord Seine-et-Marne tient dans sa capacité à faire face au remboursement du capital de sa dette au moyen de son autofinancement. Il s'agit du ratio de désendettement ou ratio dit KLOPFER (Dette/Epargne brute) qui mesure en nombre d'années théorique le remboursement de la dette en capital.

Il y a déséquilibre ou menace de déséquilibre si la dette est trop importante au regard de la capacité d'autofinancement du syndicat. Plus que son niveau, c'est son évolution sur plusieurs années qui permet d'évaluer la solvabilité. Les années 2019 et 2020 ne sont pas représentatives du fait des versements exceptionnels du protocole avec le SIGIDURS. L'année 2022 est marquée par des recettes électriques importantes et conjoncturelles venant diminuer significativement la RPPom et donc les dépenses de fonctionnement.

Libellés/années	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette au 31 décembre K€	27 062	21 942	19 685	17 386	14 597	12 252	9 862
Epargne brute	6 921	5 704	4 111	11 048	5 170	4 527	6 832
Ratio de désendettement (Dette/Epargne brute)	3,9	3,8	4,8	1,6	2.8	2.7	1.4

La marge d'autofinancement courant

Le seuil d'alerte est atteint lorsque le résultat est supérieur à 1 pendant 2 à 3 années consécutives. Le ratio se calcule de la manière suivante :

(Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement.

L'exercice 2020 comprend des remboursements par anticipation pour 2 457 183 €.

L'exercice 2023 comprend des remboursements par anticipation pour 472 062 €.

Libellés/années	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles de fonctionnement	22 444	22 571	29 156	21 099	25 499	29 579	28 610
Remboursement de la dette en capital	2 833	5 120	2 257	2 298	2 790	2 345	2 390
Recettes réelles de fonctionnement	29 366	28 275	33 267	32 147	34 169	34 097	35 442
Ratio	86 %	98 %	94 %	73 %	83 %	94 %	87 %

5. L'affectation des résultats

Le Budget Primitif 2026 a été voté lors du Comité du 3 février 2026 à travers la **délibération n° 06/2026**. Préalablement au vote du BP, le Comité a voté la reprise anticipée des résultats 2025 à travers la **délibération n° 05/2026**.

La fiche de calcul fait apparaître un résultat de clôture de fonctionnement positif et un résultat de clôture d'investissement positif :

- L'excédent de fonctionnement cumulé est de : 15 316 521.44 €
- L'excédent d'investissement cumulé est de : 407 670.34 €
- Le montant des restes à réaliser est de : 543 682.83 €

Le Comité Syndical a affecté :

- L'excédent de fonctionnement de 15 316 521.44 € en report de fonctionnement au compte R 002 pour 15 180 508.95 €, et en investissement au compte R 1068 pour un montant de 136 012.49 € ;
- L'excédent d'investissement de 407 670.34 € au R 001 pour 407 670.34 €.

Le tome 2 de la M57 précise qu'en cas de reprise anticipée des résultats, une délibération d'affectation des résultats doit intervenir, comme pour la reprise classique des résultats, après le vote du compte administratif, **qu'il y ait ou pas de différences avec la reprise anticipée.**

Les résultats définitifs sont identiques aux résultats de la reprise anticipée :

- L'excédent de fonctionnement cumulé est de : 15 316 521.44 €
- L'excédent d'investissement cumulé est de : 407 670.34 €
- Le montant des restes à réaliser est de : 543 682.83 €

Détail de la méthodologie :

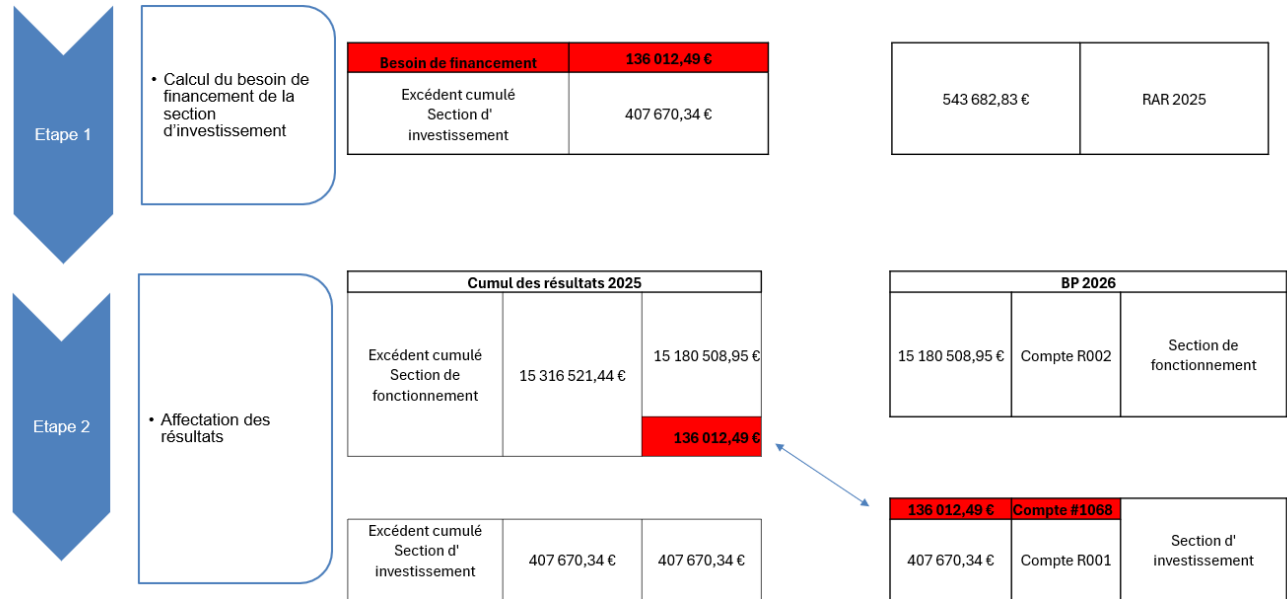
Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet d'un simple report en section d'investissement (ligne codifiée 001) :

- L'excédent d'investissement cumulé est de : 407 670.34 €
- L'excédent d'investissement est donc affecté au R 001 pour 407 670.34 €

Le solde d'exécution de fonctionnement, s'il est excédentaire, est affecté en tout ou en partie au financement de la section d'investissement (compte 1068), et son solde, au financement de la section de fonctionnement (report à nouveau créditeur sur la ligne codifiée 002). Néanmoins le résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement y compris les Restes à Réaliser.

- Calcul du besoin de financement de la section d'investissement
 $\text{RAR} - \text{Solde d'investissement} = 543\,682.83\,€ - 407\,670.34\,€ = 136\,012.49\,€$ (compte 1068)
- L'excédent de fonctionnement – la couverture du besoin de financement de la section d'investissement
 $15\,316\,521.44\,€ - 136\,012.49\,€ = 15\,180\,508.95\,€$ (compte R 002)

Schémas de l'affectation des résultats 2025



Le résultat cumulé excédentaire de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement y compris les Restes à Réaliser.¹³

Lexique

CET : Centre d'Enfouissement Technique) ou ISD (Installation de Stockage de Déchets)

CIT : Centre Intégré de Traitement

CS : Collecte Sélective

DIB : Déchets Industriels Banals

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés.

DSP : Délégation de Service Public

DV : Déchets Verts

EMR : Emballages Ménagers Récupérés

EVS : Emballages vides souillés

J.R.M : Journaux Revues Magazines

OM : Ordures Ménagères

OMA : Ordures Ménagères Assimilées

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAP : Porte à Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

PLPD : Programme Local de Prévention des Déchets

PTS : Plateforme de Tri Sommaire

RSOM : Recyclables Secs des Ordures Ménagères

RPPom : Redevance partie proportionnelle pour le traitement des ordures ménagères.

RPF : Redevance partie fixe.

SMITOM : Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères

SOMOVAL : SOciété MOnthyonnaise de VALorisation, filiale de la société VEOLIA

Taux de refus : Pourcentage de déchets ne répondant pas aux consignes de tri mais qui se retrouvent dans la CS.

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TICF : Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

UVE : Unité de Valorisation Énergétique

UVO : Unité de Valorisation Organique

GLOSSAIRE

Biodéchets : Déchets non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issue notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires.

Centre de transfert : Les déchets sont stockés temporairement afin d'être traités sur le bon exutoire. Ces installations permettent de recevoir des déchets collectés dans une zone géographique éloignée des centres de traitement afin d'optimiser le coût des transports de cette plate-forme vers le centre de traitement et éviter un flux important de véhicules.

Centre de tri : Les déchets en provenance de collectes sélectives nécessitent un tri complémentaire plus ou moins élaboré afin d'en extraire des flux de matériaux homogènes et ainsi mieux valorisables par les spécialistes (réemploi, recyclage matière ou valorisation énergétique). En général, ces matériaux sont reconditionnés afin d'optimiser les coûts de stockages et de transport.

Collecte sélective (CS) : Collecte visant à ramasser les déchets ménagers prétriés par les producteurs ou usagers (verre, papiers, cartons, journaux, magazines, plastiques, déchets fermentescibles, etc.) dans le but de les valoriser dans des unités de traitement spécifiques. Chaque tournée est destinée à l'enlèvement d'un type particulier de déchet.

Compostage : Procédé biologique qui permet, sous l'action de bactéries aérobies (en présence d'oxygène), la dégradation accélérée de déchets organiques pour produire du compost. Les réactions de compostage dégagent de la chaleur qui hygiénise le compost, c'est-à-dire élimine les agents pathogènes contenus dans les déchets entrants.

Centre Intégré de Traitement (CIT) : Désignation d'un site regroupant l'ensemble des différents espaces de traitement d'un territoire.

Déchets assimilés : Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites.

Déchets dangereux : Déchets qui représentent un risque pour la santé ou l'environnement et qui nécessitent un traitement adapté

Déchets dangereux spécifiques (DDS) Déchets de bricolage ou de jardinage produits occasionnellement par les ménages. Appelés auparavant déchets dangereux des ménages ou DDM.

Déchets ménagers et assimilés (DMA) : Il s'agit des déchets produits par les ménages et les producteurs non ménagers, sous certaines conditions. Ces déchets collectés par le service public d'élimination des déchets comprennent les déchets collectés en déchèterie, les Ordures Ménagères Résiduelles (bacs gris) et les déchets collectés séparément (bacs de tri)

Déchets non dangereux : Les déchets non dangereux non inertes sont variés. Généralement, on les définit par défaut comme étant ceux qui ne présentent aucune des caractéristiques spécifiques aux déchets dangereux

Déchet inerte : Tout déchet qui ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique importante, qui ne se décompose pas, ne brûle pas, ne produit aucune réaction physique ou chimique, n'est pas biodégradable et ne détériore pas les matières avec lesquelles il entre en contact d'une manière susceptible d'entraîner des atteintes à l'environnement ou à la santé humaine.

Déchèterie : Centre où les particuliers et sous certaines conditions les professionnels, peuvent apporter certains de leurs déchets en respectant des critères de tri, en vue d'un traitement ultérieur (réemploi, recyclage, valorisation...).

Délégation de Service Public (DSP) : Appelée maintenant concession. Contrat spécifique par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé.

Économie circulaire : Modèle économique qui repose sur la création de boucles de valeur positives à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou du produit avant destruction finale. Il met notamment l'accent sur de nouveaux modes de conception, production et de consommation, le prolongement de la durée d'usage des produits, l'usage plutôt que la possession de bien, la réutilisation et le recyclage des composants.

Éco-organisme : Structure à but non lucratif à laquelle les producteurs concernés par les obligations de la « Responsabilité élargie du producteur » transfèrent leurs obligations de collecte moyennant le paiement d'une contribution financière. Les éco-organismes sont agréés par les pouvoirs publics sur la base d'un cahier des charges précis pour mener à bien leur mission.

ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux. Ancien CSDU ou CET de classe 1.

ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes. Ancien CSDU ou CET de classe 3.

ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux. Ancien CSDU ou CET de classe 2.

Mâchefers : Résidus de l'incinération des ordures ménagères ressortant à la base du four et constitués des matériaux plus ou moins incombustibles que contenait le déchet traité.

Prévention : Toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- La quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- Les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- La teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.

Recyclage : Toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées d'opérations de recyclage.

Réemploi : Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

Responsabilité élargie du producteur : En application du principe de responsabilité élargie du producteur, il peut être fait obligation aux producteurs, importateurs et distributeurs de certains produits ou des éléments et matériaux entrant dans leur fabrication de pourvoir ou de contribuer à la prévention et à la gestion des déchets qui en proviennent.

REFIDND (ex-REFIOM) : Les résidus d'épuration des fumées sont le produit de la neutralisation des gaz acides et polluants issus de l'incinération des déchets (ordures ménagères, boues de station d'épuration, déchets industriels...). Ces résidus d'épuration des fumées sont des matériaux pulvérulents toxiques essentiellement composés de chlorures de calcium, de chaux, de sulfates, de sels et de métaux lourds toxiques. Les résidus d'épuration des fumées sont classés en tant que déchet dangereux et doivent donc être traités dans des Installations de Stockage des Déchets Dangereux (ISDD).

Stockage : Opération d'élimination ultime des déchets. Il concerne la fraction des déchets qui ne peut pas être valorisée par réemploi ou recyclage.

Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) : Elle est due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants : déchets, émissions polluantes, huiles et préparations lubrifiantes, lessives, matériaux d'extraction... Son montant et le taux applicable varient selon les catégories d'activité et de produit. La TGAP sur les carburants et celle relative aux installations classées font l'objet de formalités déclaratives spécifiques.

UVE : Les Unités de Valorisation Énergétique incinèrent les ordures ménagères non recyclables. La combustion des déchets produit de l'électricité ou de la vapeur,

Valorisation : Terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets.

Valorisation énergétique : Utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets.

Valorisation matière : Traitement des déchets permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage.

Valorisation organique : Traitement organique aérobie ou anaérobie de déchets organiques pour produire une matière fertilisante organique retournant au sol.



14 rue de la Croix Gillet
77122 MONTHYON
Tél. : 01 60 44 40 03
contact@smitom-nord77.fr
 **SMITOMNORD77**